



Université de Toulouse – JEAN JAURES
UFR Sciences, Espaces, Sociétés
Département Sciences Economiques et Gestion



Mémoire de Master II « La Nouvelle Economie Sociale »
Promotion « Les Giboulées de feu »

Quelle coopération entre les Tiers-Lieux Solidaires ?

Présenté le 10 septembre 2018
par Cédric Dupas

Sous la direction de Mireille Bruyère
Maître de conférences en économie

Abstract :

In a societal crisis context, le Tiers-Lieu Solidaire (TLS) has a considerable role to play in trying to cope with the ecological crisis, territorial inequalities, the illusion of democracy, inequalities and social exclusions and to the nihilist crisis. Le TLS is above all an open physical space where people can meet, share and exchange. Conversation is the heart of these spaces and this makes them places of practice of politic. They can take different forms: cafes, restaurants, bookstores, coworking spaces, Fablabs and house a community of individuals who know each other and who work together to develop a common project rooted in their territory. The TLS, by its status, its collective governance and its limited profitability is integrated in the field of the social economy and by its aims in the field of économie solidaire even if these two concepts can obviously be combined in many cases.

The internship we did at the Local Resorts Network of the Réseau des Relais Locaux de l'Économie Solidaire en Occitanie allowed us to discover these spaces and to initiate a thought on the possibility of a change of scale through a group of TLS which together joint project. This work therefore questions the relevance and the possibility for these places to change scale and to build several collective projects that work for a social transformation in their territory. Bibliographic research and interviews were conducted to highlight the different issues of scale change for small structures and the different network logics that can sometimes deflect from the initial project.

Résumé :

Dans un contexte sociétal marqué par de nombreuses crises, le Tiers-Lieu solidaire a un rôle considérable à jouer pour tenter de faire face à la crise écologique, aux inégalités territoriales, à l'illusion d'une démocratie, aux inégalités et exclusions sociales et à la crise nihiliste. Le Tiers-Lieu Solidaire c'est avant tout un espace physique, ouvert où des personnes peuvent se rencontrer, partager et échanger. La conversation est au cœur de ces espaces et cela en fait des lieux de pratique du politique. Ils peuvent revêtir différentes formes : cafés, restaurants, librairies, espaces de coworking, Fablabs et abritent une communauté d'individus qui se connaissent et qui œuvrent ensemble à l'élaboration d'un projet commun ancré sur leur territoire. Le TLS, par son statut, sa gouvernance collective et sa lucrativité limitée dans le champ de l'économie sociale et par ses finalités dans le champ de l'économie solidaire même si ces deux notions peuvent évidemment se rejoindre dans de nombreux cas.

Le stage que nous avons effectué au Réseau des Relais Locaux de l'Economie Solidaire en Occitanie a permis de découvrir ces espaces et d'enclencher une réflexion sur la possibilité d'un changement d'échelle à travers un collectif de TLS qui portent ensemble un projet commun. Ce travail questionne donc la pertinence et la possibilité pour ces lieux de changer d'échelle et de construire à plusieurs, des projets collectifs qui œuvrent pour une transformation sociales sur leur territoire. Des recherches bibliographiques et des entretiens ont été réalisés afin de mettre en lumière les différents enjeux du changement d'échelle pour des petites structures et les différentes logiques de réseau qui peuvent parfois dériver du projet initial.

Table des matières

Remerciements	7
Introduction	7
Première partie : Le tiers-lieu solidaire : un élément de réponse à différentes crises actuelles	11
I- Une multitude de crises dans nos sociétés	13
a) Une crise écologique	13
b) Une crise de dépendance économique.....	14
c) Inégalités territoriales et nouvelles perspectives en zones rurales.....	16
d) Une crise démocratique	18
e) Inégalités et exclusions sociales.....	19
f) Une crise nihiliste	20
II- Le tiers-lieu solidaire : un espace de transition dans les territoires	21
a) Le tiers-lieu : un cadrage nécessaire	21
b) Le tiers-lieu solidaire, un nouveau concept	23
c) Les critères du tiers-lieu solidaire	27
d) Le TLS : une réponse aux crises actuelles.....	37

DEUXIEME PARTIE : L'INTERCOOPERATION ENTRE TIERS-LIEUX SOLIDAIRES, UN CHANGEMENT D'ECHELLE AU SERVICE DU COMMUN SUR LES TERRITOIRES..... 41

I- CONVERGENCES POLITIQUES SUR UN TERRITOIRE 43

a) Les TLS traversés par différents réseaux et collectifs 43

b) Réseau de Tiers-Lieux Solidaires et nécessité de se regrouper : le cas du Réseau des Relais Locaux de l'Economie Solidaire en Occitanie 47

c) Un territoire et un projet commun 52

II- INTERCOOPERATION ECONOMIQUE 57

a) Changement d'échelle et intercoopération : des enjeux de grandir au risque de dérive du projet alternatif..... 57

b) La coopération économique entre tiers-lieux..... 65

c) La perspective d'une intercoopération forte entre TLS sur un territoire 68

Conclusion..... 74

Bibliographie..... 77

Table des annexes 83

REMERCIEMENTS

Je souhaite remercier, dans un premier temps, tous les êtres qui me sont chers : ma famille et mes amis qui m'ont accompagné dans cette épreuve qu'est l'écriture d'un mémoire, qui me permettent de confronter au quotidien ma vision du réel, qui m'apportent de l'amour, de l'inspiration et de l'ouverture dans mes réflexions.

Je souhaite ensuite remercier toute l'équipe du Master NES ainsi que les intervenants car cette formation a été d'une grande richesse intellectuelle, elle m'a permis de modifier ma perception de ce monde et j'ai pu y découvrir des disciplines qui me passionnent. Merci particulièrement à Mireille et à Jacques qui m'ont aiguillé pour réaliser ce travail.

Je tiens ensuite à remercier chaleureusement toute la team du réseau ADEPES, qui est récemment devenu le Mouvement pour l'Economie Solidaire en Occitanie, pour m'avoir accueilli les bras ouverts dans leur chouette cabane et merci à tout le Réseau des Relais Locaux de l'Economie Solidaire en Occitanie pour m'avoir immergé dans la très belle région Occitane que j'ai pu découvrir un peu plus à travers vos lieux magiques qui respirent la joie de vivre et la solidarité. Merci particulièrement à Bérénice, Denis, Saoura et Brigitte pour vos conseils avisés et votre écoute attentive.

Et pour finir, un grand merci à Romain et Bérénice pour avoir eu le courage de relire ce mémoire et de corriger mes fautes.

INTRODUCTION

Dans un monde en perte de sens, nous voyons éclore de nombreuses initiatives écologiques et solidaires aux quatre coins du monde qui tentent de contrer la logique rationnelle du rouleau compresseur qu'est le système économique dominant actuel. Ces initiatives symptomatiques d'une société en crise étaient, il y a encore quelques décennies, très marginales, pouvaient souffrir d'exclusion et recevaient les critiques de nombreux individus qui ne comprenaient pas à quels enjeux elles répondaient. Leur démocratisation aujourd'hui à travers la démultiplication des expériences et une certaine reconnaissance médiatique et institutionnelle permet au grand public de porter un nouveau regard à leur égard et d'y être peu à peu sensibilisé. Le développement durable est un concept qui a fait son chemin et cette conscience long-termiste respectueuse de la planète et solidaire avec les générations futures se matérialise désormais à travers des actions prises par les gouvernements, intégrée dans de nombreuses mesures fiscales et également dans les processus visant à instaurer une responsabilité sociétale dans les entreprises.

Des ententes internationales comme l'Accord de Paris sur le climat tentent d'infléchir le dérèglement climatique en limitant les dégâts à l'échelle globale mais sans pour autant remettre en question le cadre économique et politique dans lequel nous produisons et consommons. En adoptant une appréciation optimiste, nous pourrions considérer que ces évolutions sont déjà un progrès et que nous sommes sur le bon chemin, que les gouvernements vont peu à peu se rendre compte de l'inadéquation entre un système productiviste basé sur une croissance infinie et un stock de ressources limité sur la planète Terre. Mais si nous attendons que les intérêts politiques et économiques des grandes institutions et grandes entreprises passent après la volonté de modifier nos comportements en faveur d'une société plus juste et respectueuse de l'environnement, nous devons être armés de patience pour l'éternité. Il est donc nécessaire d'agir ici et maintenant et que les individus se saisissent des

possibilités à l'échelle locale pour tendre vers une société qui place la créativité et le respect de chacun au cœur de son modèle. Le foisonnement d'initiatives écologiques et solidaires nous donne de l'espoir mais il n'est pas suffisant. Dispersées, isolées ou manquant d'un modèle viable, un grand nombre d'entre elles agissent de manière positive à l'échelle locale sur un territoire mais ne permettent pas d'entrevoir une modification profonde et radicale du modèle économique à l'échelle mondiale.

Des courants comme *l'écologisme des pauvres* théorisé par Joan Martinez Alier¹ tentent de mettre en relation une multitude de luttes « écologistes » contre la destruction de planète qui aboutissent généralement à la création d'initiatives alternatives notamment dans des zones où vivent des populations « pauvres » ou, dit autrement, vivant plus sobrement et fréquemment plus en phase avec la « terre-mère ». Ces courants montrent que le changement ne vient pas nécessairement des plus puissants mais qu'il peut intervenir par le bas, par des populations parfois issues de classes et de castes « inférieures » et qui ne veulent pas du progrès tel qu'il est vendu par certains Etats et de grandes entreprises qui ont uniquement le pouvoir politique et l'enrichissement comme finalités. Pour lutter de façon plus importante et plus efficace contre les inégalités sociales et la destruction de la planète à l'échelle globale par le bas, il semble donc nécessaire de coordonner et de faire converger les initiatives et les luttes localisées. L'éparpillement des initiatives permet une couverture géographique large mais cela ne changera pas les règles du jeu pour autant. Pour sortir de l'imaginaire capitaliste, il faut modifier un grand nombre d'institutions de manière radicale et coordonnée.

Différentes expériences ont démontré qu'il était possible de créer des écosystèmes alternatifs sur un territoire permettant la mise en place d'une démocratie économique. Certaines expériences sont portées par une croyance spirituelle comme c'est le cas à Auroville dans l'Etat du Tamil Nadu en Inde, d'autres sont issues d'une lutte politique comme à Mondragon dans le Pays Basque espagnol, d'autres ont réussi à garder une certaine autonomie vis-à-vis du modèle dominant comme c'est le cas

¹ ALIER, J.M, *L'écologisme des pauvres*, Les petits matins, 2014

dans un grand nombre de communautés indigènes en Bolivie et en Equateur. Nous considérons donc dans ce travail que l'alternative doit émaner d'un territoire et que c'est à travers une identité locale forte qu'il est possible de créer de nouveaux modèles économiques et politiques. Afin de polliniser ces expériences, nous tenterons de montrer que la propagation de lieux collectifs, ouverts où les populations se rencontrent, se rassemblent et peuvent exercer le politique, que nous appellerons ici « Tiers-Lieux Solidaires », est un préalable fort pertinent pour tendre vers un idéal alternatif. La question qui vient donc à se poser est **en quoi la coopération entre Tiers-Lieux Solidaires peut favoriser la création de projet politique commun ?**

L'ambition de ce travail est de théoriser, dans une première partie, le concept de Tiers-Lieu Solidaire, qui représente ces nombreux espaces qui existent en France et ailleurs mais qui n'avaient, à notre sens, pas de dénominateur commun. De nos jours, le concept de tiers-lieu est galvaudé et souvent utilisé pour identifier un grand nombre d'espaces n'ayant parfois pas grand-chose en commun. Nous avons souhaité, par la théorisation du concept de Tiers-Lieu Solidaire, proposer un nouveau cadre qui puisse permettre de poser un nom sur de nombreuses expériences qui ont de beaucoup de similitudes éthiques, des modes de fonctionnement comparables et surtout qui portent un projet politique fort à leur échelle et qui proposent des réponses pour faire face aux différentes crises de notre temps que nous commencerons par identifier.

Ainsi, après avoir précisé le concept et en avoir tracé les contours, nous questionnerons dans une deuxième partie la possibilité de création de projet commun entre ces lieux à travers l'intercoopération. Ayant passé 8 mois sur le terrain en lien avec de nombreux Tiers-Lieux Solidaires dans le cadre d'une mission de stage dans le Réseau des Relais Locaux de l'Economie Solidaire en Occitanie à travers le réseau régional d'économie solidaire ADEPESs, nous avons pu observer les liens qui unissaient ces différents lieux et nous avons souhaité étudier la possibilité de développement d'un projet politique fort et qui s'inscrirait dans une démarche de changement d'échelle par le bas, à partir des initiatives écologiques et solidaires.

PREMIERE PARTIE :

**LE TIERS-LIEU SOLIDAIRE : UN ELEMENT DE
REPONSE A DIFFERENTES CRISES ACTUELLES**

Dans cette partie, nous mettrons en lumière différentes crises qui traversent nos sociétés à l'heure actuelle, qui ont une importance considérable sur nos modes de vie et qui auront, si on ne modifie pas rapidement la trajectoire de notre système global, des conséquences impitoyables pour les espèces qui vivront après nous. Etablir de manière claire et concise toutes les crises de notre temps étant bien évidemment un exercice impossible, nous tenterons ici de pointer de manière succincte celles qui ont particulièrement attiré notre attention et qui ont été à la base de la réflexion que nous menons tout au long de cette étude. Ces différentes crises de nature écologique, économique, territoriale, démocratique, sociale ou spirituelle sont toutes reliées les unes aux autres et ne peuvent être étudiées séparément. Nous adopterons donc une démarche interdisciplinaire pour analyser ces crises puis nous tenterons ensuite de théoriser un concept, celui du Tiers-Lieu Solidaire.

La création d'un tel concept émane d'un vide théorique qui, selon nous, manque grandement pour identifier et rassembler de nombreuses expériences. En effet, après avoir étudié le tiers-lieu sous de multiples angles lors de notre mémoire de Master I NES, nous en sommes arrivés à la conclusion que le terme « tiers-lieu » peut faire l'objet de contre-sens ou peut être utilisé pour recouvrir des réalités qui n'ont que quelques points essentiels en commun, comme par exemple l'espace partagé. Il nous a semblé pertinent de reprendre ce terme en revenant à ses racines sociologiques puis de le coupler avec le terme « solidaire » qui peut se définir comme quelque chose qui est lié à quelqu'un d'autre ou à un groupe par une responsabilité commune, des intérêts communs². La responsabilité et l'intérêt commun sont pour nous des éléments essentiels pour caractériser plusieurs expériences que nous avons observées lors de notre terrain et que nous nommerons donc ici tiers-lieux solidaires.

² <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/solidaire/73306>

I- UNE MULTITUDE DE CRISES DANS NOS SOCIÉTÉS

Nous souhaitons dans un premier temps faire un constat des différentes crises que nous vivons actuellement et qui résultent des choix politiques, économiques, sociaux et culturels qui ont été effectués dans le passé. Cette démarche nous a semblé pertinente car elle permet de poser le cadre de notre réflexion et, même si cette analyse est seulement esquissée, elle a pour objectif d'identifier clairement certains points faibles de notre modèle qui trouveront, par nos propositions, quelques éléments de réponses.

a) Une crise écologique

Nous sommes entrés dans une nouvelle ère : l'anthropocène : celle-ci caractérise l'époque de l'histoire de la Terre qui a débuté lorsque les activités humaines ont eu un impact global significatif sur l'écosystème terrestre. Un tiers des sols de la planète est dégradé, plus de la moitié des forêts et zones humides du monde ont disparu en un siècle³. En cinquante ans, nous avons modifié la planète plus rapidement que pendant toute l'histoire de l'humanité⁴. Ce que nous vivons est incomparable avec les successions de glaciations et de réchauffements qu'a connues l'humanité ces derniers millions d'années⁵. Ces données sont de plus en plus connues du grand public alors qu'il y a encore quelques années, les précurseurs de l'écologie étaient considérés comme des marginaux. Cette prise de conscience générale est un premier pas important car une grande partie de la population est désormais au courant du saccage écologique qui émane de notre modèle de consommation effrénée, notamment durant ce qu'on appelle couramment « les trente glorieuses », sans respect pour les écosystèmes naturels. Cela n'est cependant pas suffisant car malgré les différents sommets internationaux ayant pour objectif de réduire les effets néfastes de l'homme

³ I. DELANNOY, L'économie symbiotique, ACTES SUD, COLIBRI, 2017, p. 22

⁴ Millenium Ecosystem Assessment, 2005

⁵ I. DELANNOY, L'économie symbiotique, ACTES SUD, COLIBRI, 2017, p. 23

sur la planète ou encore les différentes mesures juridiques prises par les états pour tendre vers une logique de développement durable, la température ne cesse de monter et les différentes espèces vivant sur Terre (animaux, humains, végétaux) risquent de disparaître à terme.

Dans ce contexte, moraliser le capitalisme et tenter d'infléchir une « croissance verte » nous semble être de « la poudre de perlimpinpin » compte tenue de l'urgence de la situation car notre système économique est basé sur une production et consommation excessive qui ne connaît pas de limites : il nous paraît nécessaire de questionner nos besoins et nos désirs pour pouvoir limiter la destruction de la nature. De nombreux économistes écologiques tentent de donner une valeur à la nature pour pouvoir la préserver mais cela est très complexe dans un système dominé par la rationalité économique et technoscientifique et cela dépend, de plus, des systèmes de représentation que les populations peuvent avoir de leur environnement.

Le discours écologique a changé : on cherche désormais à s'adapter au système plutôt qu'à le changer. Tant que l'économie est prédominante alors la question écologique reste anecdotique. Un changement politique et économique radical est donc nécessaire pour pouvoir éviter les nombreux désastres prédits par la majorité des scientifiques spécialisés sur le changement climatique. Il faut affronter les questions énergétiques, climatiques et celles de la biodiversité et dans un même temps, remettre en cause le cadre dans lequel nous vivons.

b) Une crise de dépendance économique

La dette privée des ménages et entreprises et des économies industrialisés est passée de 50% à 170% du PIB entre 1950 et 2007. Suite à la crise de 2008, l'aide de l'Etat auprès des banques systémiques a transféré la dette des banques vers l'Etat qui était déjà endetté auparavant. Cette dette publique a déplacé la question de

l'exclusion sociale vers un front mutualisé auquel personne ne peut échapper. C'est au nom de cette dette que l'on nous dicte ce qui doit ou ne doit pas être fait alors que les citoyens n'en sont pas responsables⁶.

La richesse et le pouvoir se sont extrêmement concentrés ces dernières années. Sur les 30 millions d'acteurs économiques recensés par l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) en 2007, 43 000 sont des multinationales et 737 d'entre elles ont développé une configuration actionnariale permettant d'imposer leurs décisions aux 42 000 autres ce qui leur permet de contrôler 80% du chiffre d'affaires généré par les multinationales⁷. Sur celles-ci, 147 en contrôlent 40% et ce sont en premier lieu les entreprises de la sphère financière alors que seulement 3 à 5% des flux monétaires qui transitent par les sphères financières sont réinvestis dans l'économie réelle : 95 à 97% des échanges sont purement spéculatifs⁸. L'économie néolibérale s'éloigne de plus en plus des échanges économiques « réels » ce qui ne cesse d'amplifier les mécanismes de dépendance économique des individus aux choix des grands décideurs économiques et politiques.

Par ailleurs, François Morin a mis en lumière l'oligopole de 28 banques systémiques qui orientent largement le système monétaire international ce qui le rend très fragile car en cas d'effondrement, elles entraîneraient une catastrophe économique et sociale internationale sans précédent⁹. La dépendance de nos économies aux choix de ces empires bancaires est donc très dangereuse alors que la grande majorité de nos échanges monétaires de plus en plus numérisés passent directement ou indirectement par l'intermédiaire de ces banques.

Le « désencastrement » de l'économie de la sphère sociale et son autonomisation sont, d'après Karl Polanyi, le résultat de la croyance néolibérale de la naturalité et de l'universalité des concepts tels que « l'Homo œconomicus » et « le

⁶ PRADES, J., cours d'anthropologie économique master 2 Nouvelle Economie Sociale, premier semestre 2017-2018, Université Jean Jaurès, Toulouse

⁷ VITALI, S., GLATTEFELDER, J.B., BATTISTON, S., « *The Network of Global Corporate Control* », Science News, Ecole polytechnique fédérale de Zurich, 2011

⁸ DEMBINSKI, P. H., *Economie et finance globale. La portée des chiffres*, Nations Unies, New York – Genève, 2003

⁹ MORIN, F., *L'hydre mondiale – l'oligopole bancaire*, LUX, 2015

marché »¹⁰. Ces différents constats mettent en lumière la dépendance économique des individus vis-à-vis d'une macroéconomie de plus en plus centralisée et nous avertit sur les risques d'effondrement de notre système économique et social en cas de nouvelle crise économique. Il apparaît donc urgent que nous reprenions notre destin en main en tendant vers une décentralisation économique qui impliquerait nécessairement une décentralisation politique pour que les humains puissent redevenir les acteurs principaux de leurs échanges.

c) Inégalités territoriales et nouvelles perspectives en zones rurales

Nous observons une continuité dans la création de villes, de métropoles et de mégalo-poles de plus en plus importantes dans le monde et qui concentrent les pouvoirs économiques et politiques. Ces choix engendrent des inégalités territoriales voire de la ségrégation territoriale à l'échelle d'un Etat mais également à l'échelle planétaire. Le phénomène de métropolisation a été amplifié par l'industrialisation des sociétés qui nécessite des infrastructures adéquates au développement des entreprises que ce soit pour la production, la transformation ou la distribution. Le développement des villes industrielles a engendré plusieurs vagues d'exodes ruraux, dans un premier temps dans les pays occidentaux, particulièrement dans les années 1960-1970 en France, qui ont été les premiers à s'industrialiser puis dans un grand nombre de « pays en développement » qui suivent ce même modèle de développement territorial au dépend du dynamisme économique, culturel et social des zones rurales.

Ces phénomènes engendrent une désertification économique dans de nombreux territoires. En effet, une commune française sur deux n'a plus aucun commerce : plus de boulangerie, plus de supérette, plus de marchand de journaux, et la tendance

¹⁰ POLANYI, K., *La Grande Transformation, Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Gallimard, (1944) 1983

continue de s'accroître¹¹. Depuis dix ans, le développement du territoire est marqué par une concentration de l'activité et des populations qualifiées dans les métropoles. Les quinze aires urbaines de plus de 500 000 habitants rassemblent ainsi 40 % de la population, 55 % de la masse salariale et plus de 70 % des créations nettes d'emplois privés entre 2007 et 2014. Cette métropolisation s'accompagne d'évolutions défavorables pour les territoires ruraux désindustrialisés, notamment dans la moitié nord-est du pays¹² où l'on a pu corréliser la désindustrialisation de ces zones à la montée du vote d'extrême droite ces dernières années¹³.

Yves Gilbert constate cependant dans « *Migrations urbaines en milieu rural : diversification sociale et recomposition du politique* »¹⁴ que depuis la fin des années 1970, les flux migratoires observés entre le milieu rural et le milieu urbain s'inversent progressivement et provoquent l'accroissement de la population dans de nombreuses communes rurales. Un grand nombre d'urbains migrent vers les zones rurales pour différentes raisons ; on peut identifier les « néo-ruraux » des années 1970, les travailleurs en ville habitant à la campagne, les travailleurs à domicile, les télétravailleurs, les artistes, intellectuels, écrivains, concepteurs, les retraités d'origine locale ou non, les exclus urbains, les routards, les chômeurs et les Européens du Nord attirés vers les régions du Sud. Ces flux migratoires engendrent de nouvelles perspectives dans la composition sociale des territoires ruraux et « *il en résulte que l'espace du politique est profondément affecté par ces migrations et la recomplexification qu'elles induisent* »¹⁵. Des conflits peuvent notamment éclater à cause d'un choc des imaginaires trop important.

¹¹ DESBONNETS, L., journaliste à France Télévisions, https://www.francetvinfo.fr/france/y-a-t-il-vraiment-une-desertification-des-zones-rurales_1281587.html

¹² France Stratégie, Dynamiques et inégalités territoriales-Enjeux, juillet 2016

¹³ SCHWENGLER, B., *L'ouvrier caché : le paradoxe du vote rural d'extrême droite dans la France du Nord-Est*, Revue française de science politique, 2003, vol 53, p.178

¹⁴ GILBERT, Y, *Migrations urbaines en milieu rural : diversification sociale et recomposition du politique*, Espaces et sociétés, n°143, 2010

¹⁵ GILBERT, Y, *Migrations urbaines en milieu rural : diversification sociale et recomposition du politique*, Espaces et sociétés, n°143, 2010

Dans un tel contexte, nous considérons qu'il y a un double enjeu pour tendre vers un rééquilibrage des territoires : déconcentrer les territoires pour limiter la violence sociale qui est générée par la ségrégation des territoires et créer des espaces de conversation où la pratique du politique collective permettra aux différents habitants des zones rurales de confronter leur perception du réel et construire des projets de développement économique, culturel et social communs.

d) Une crise démocratique

Face à une croissance constante des non-inscrits, des abstentionnistes et des votes blancs dans les différentes élections, nous constatons que la démocratie parlementaire est à bout de souffle en France. Pour Bernard Charbonneau, la démocratie n'est qu'illusion à l'échelle d'une nation de plusieurs millions de citoyens. Les partis politiques censés représenter le peuple ont, en réalité, affaibli les syndicats et les mouvements ouvriers. La politique est un spectacle orchestré, il n'y a pas de débats profonds mais des slogans accrocheurs pour attirer les sympathisants et diviser le peuple à droite comme à gauche¹⁶. Le système démocratique parlementaire a contribué à créer une véritable « *atonie sociale fondée sur une séparation de plus en plus marquée entre les élus et les citoyens* »¹⁷ et induit que la politique est trop complexe pour ces derniers et qu'il faut la laisser aux représentants qui sont plus à même de déterminer l'intérêt général.

Cette crise démocratique nous amène donc à tenter de sortir de cet imaginaire et penser un nouveau cadre démocratique relocalisé et permettant à « la base » de prendre son destin en main et de définir lui-même l'intérêt commun de ses membres.

¹⁶ CHARBONNEAU, B., l'Etat, 1949

¹⁷ PRADES, J., *Compter sur ses propres forces, Initiatives solidaires et entreprises sociales*, L'aube, 2006, p.48

e) Inégalités et exclusions sociales

Les inégalités sociales sont en constante progression dans le monde et cela ne risque pas de s'arrêter si les règles du jeu ne sont pas modifiées rapidement. En effet, le modèle économique actuel permet à quelques individus de constituer des fortunes époustouflantes alors que l'extrême pauvreté est toujours d'actualité. Il est avéré que seulement 1% de la population mondiale détient 48% des richesses totales et que 80% de la population totale se partage 5,5% de cette même richesse. Les inégalités économiques ne concernent pas seulement « les pays pauvres » car en France, 5 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté soit 8,1% des français¹⁸.

La pauvreté est généralement assimilée à des conditions de précarité de l'emploi voire de chômage et elle peut entraîner les populations qui sont touchées dans une situation d'exclusion sociale. On relève trois types d'exclusions sociales principales : l'accès à l'emploi, l'accès à un logement et l'accès au crédit. Les deux derniers sont, en principe, la conséquence du premier qui est au cœur de notre société : l'accès au travail. Dans une société où les échanges sont contractuels et sont régis par l'argent, Maurice Godelier pense que les personnes qui n'ont pas d'emploi et donc pas d'argent n'ont pas d'existence sociale voire même pas d'existence du tout¹⁹. Dans un tel contexte, il est nécessaire de recréer des solidarités, recréer des communs qui permettent une insertion économique et une appropriation politique des personnes isolées dans la société.

¹⁸ PRADES, J., cours d'anthropologie économique master 2 Nouvelle Economie Sociale, premier semestre 2017-2018, Université Jean Jaurès, Toulouse

¹⁹ GODELIER, M., *L'Enigme du don*, Fayard, 1996

f) Une crise nihiliste

La société française comme d'autres sociétés occidentales sont marquées par un détachement à la spiritualité depuis quelques siècles. Emmanuel Todd démontre dans « Qui est Charlie ? » que la déchristianisation des régions traditionnellement catholiques en France favorise, comme tous les effondrements religieux, un «*déséquilibre psychique de transition*» ce qui signifie la disparition d'un cadre métaphysique pouvant provoquer l'émergence d'une idéologie de substitution le plus souvent physiquement violente²⁰. En effet, la religion a eu un rôle fondamental dans l'organisation de la société, l'homme est un animal qui cherche le sens et jusqu'à peu, Dieu donnait la morale, même si celle-ci était bien évidemment loin de créer une harmonie entre les vivants. La société capitaliste de consommation a enlevé ce sens mais certaines sociétés (indiennes et islamiques) refusent pourtant le sens qu'implique la modernité²¹. Pierre Musso va cependant mettre en avant que la religion ne peut pas disparaître, elle se métamorphose et avec la « *Révolution industrielle* », elle prend la forme d'un « *nouveau christianisme* » technoscientifique²².

Par ailleurs, l'idéologie capitaliste dominante a mis fin aux autres idéologies : « There is no alternative » comme le proclamait Margaret Thatcher pour signifier que tout régime qui prend une autre voie que celle du marché et de la mondialisation court à sa perte. Pour Noam Chomsky, « *se battre contre "There is no alternative", c'est affronter une emprise intellectuelle qu'on ne peut pas assimiler aux camps de concentration ni au goulag* » car il existe une « *opposition contre la globalisation économique à l'échelle mondiale* »²³. Cette crise nihiliste nous laisse penser que nous sommes dans une période où l'Homme doit trouver un nouveau sens, une nouvelle morale pour pouvoir palier le vide créé par les désillusions révolutionnaires et spirituelles de ces dernières décennies.

²⁰ TODD, E., « *Qui est Charlie? Sociologie d'une crise religieuse* », Ed. du Seuil, 2015

²¹ Le réveil des peuples et la fin du capitalisme ! Cornelius Castoriadis, Youtube, <https://www.youtube.com/watch?v=ZyCsy9atMQ8>

²² MUSSO, P., *La Religion industrielle*, Fayard, 2017

²³ CHOMSKY, N., « *Le lavage de cerveaux en liberté* », sur Le Monde diplomatique, août 2007

II- LE TIERS-LIEU SOLIDAIRE : UN ESPACE DE TRANSITION DANS LES TERRITOIRES

Après avoir mis en avant les principales crises qui traversent nos sociétés, nous allons désormais être plus optimistes et étudier des initiatives solidaires et écologiques qui fleurissent un peu partout sur notre belle planète et notamment en France que nous qualifierons ici de tiers-lieux solidaires. Nous tenterons, après l'avoir défini, de démontrer en quoi cet espace peut permettre de répondre, dans une certaine mesure évidemment, aux différentes crises que nous avons évoquées précédemment.

a) Le tiers-lieu : un cadrage nécessaire

Le concept de tiers-lieu a été largement utilisé ces dernières années pour caractériser différents types de lieux mais il n'est pas aisé de le définir de manière simple et précise. En effet, ce terme peut recouvrir, dans l'imaginaire collectif, une grande diversité de lieux qui n'ont parfois que peu de choses en commun. Nous souhaitons ici revenir aux racines de ce terme qui a été créé par le sociologue américain Ray Oldenburg en 1989 dans son livre « The Great Good Place » pour pouvoir définir le concept de tiers-lieu solidaire. Les huit conditions qu'il avait évoquées pour qu'un espace soit caractérisé de tiers-lieu sont :

- ce doit être un lieu ouvert qui rassemble
- un lieu qui établit des critères formels d'adhésion et d'exclusion
- la conversation est la principale activité
- le tiers-lieu est accessible et accommodant
- les utilisateurs sont des habitués
- un lieu qui fait profil bas
- c'est un endroit convivial et plaisant

- c'est une deuxième maison²⁴

Le tiers lieu est fait de relations et d'interactions sociales, il fabrique des liens et est un lieu central de rencontre comme espace dans la cité. Les tiers-lieux sont des espaces ouverts à tous où peuvent s'entremêler production, rencontres et événements et ils apparaissent comme « *la particule élémentaire du nouveau paradigme de l'organisation socioéconomique et le processeur de l'intelligence collective* »²⁵. Il renvoie à des pratiques culturelles, aux notions de vivre et co-construire ensemble et transcende les projets individuels des acteurs pour leur donner une dimension collective²⁶. Cet aspect collectif doit être au cœur du tiers-lieu alors que de nombreux espaces de coworking se considérant comme des tiers-lieux n'en n'ont pas, ce ne sont que des espaces où l'on peut louer un bureau ou une salle de réunion; l'opportunité du marché et la recherche du profit en sont parfois les seules sources d'intérêt.

Nous avons déjà analysé dans notre mémoire de master 1 « *Dans quelle mesure le développement des tiers-lieux peut-il être une opportunité pour intégrer le modèle coopératif ?* »²⁷, les différentes formes que peuvent prendre ces lieux avec de fortes divergences de finalité. Alors que beaucoup de structures se revendiquent comme des tiers-lieux (espaces de coworking, fablabs, makerspaces, hackerspaces ...), nous avons mis en avant le fait que certains tendaient à créer de nouvelles formes de communs dans une finalité de transformation sociale. Nous avons particulièrement mis en lumière les tiers-lieux coopératifs qui choisissaient généralement le statut de Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) et qui permettent de rassembler de nombreux acteurs (fondateurs, salariés, usagers, associations, habitants, collectivités etc...) autour d'un projet commun.

²⁴ OLDENBURG, R *The Great Good Place*, Da Capo Press, New York, 1989

²⁵ CHAPIGNAC, P., « Le tiers-lieu, moteur de créativité ! », 8 février 2012, disponible sur www.zonesmutantes.com/2012/02/08/le-tiers-lieu-moteur-de-creativite-economique-sociale-et-culturelle/.

²⁶ http://movilab.org/index.php?title=D%C3%A9finition_des_Tiers_Lieux

²⁷ DUPAS, C., « *Dans quelle mesure le développement des tiers-lieux peut-il être une opportunité pour intégrer le modèle coopératif ?* », Master 1 Nouvelle Economie Sociale, Toulouse, 2017

Nous avons également montré que la définition du tiers-lieu avait évolué dans le temps et qu'elle était désormais souvent associée aux notions de numérique et de travail c'est-à-dire que l'on considère généralement le tiers-lieu comme un espace de travail partagé avec un fort intérêt pour les nouvelles technologies. Or, nous souhaitons dans cette recherche revenir à la base conceptuelle du tiers-lieu où le travail et le numérique n'occupent pas une place centrale mais peuvent être des composantes plus ou moins importantes de l'organisation.

Un des éléments essentiels du tiers-lieu est qu'il est un espace physique de pratique du politique au sens de Hannah Arendt, c'est-à-dire qu'il replace l'action (politique) dans le domaine public alors que celle-ci est passée dans le domaine privé au fil des années. C'est par l'action, la parole que l'homme accède à une individualité et c'est par la discussion que les hommes créent du commun²⁸. Sans création de commun, sans cette action, les hommes sont aliénés et c'est bien ce qui se passe aujourd'hui. Or, le point le plus important du tiers-lieu selon Ray Oldenburg, c'est sa fonction politique : « *Il encourage ainsi un esprit démocratique en alimentant un sentiment identitaire et régénère des rites sociaux* »²⁹. Les tiers-lieux sont des espaces de pratique du politique au cœur d'une communauté, ce qui permet d'entreprendre un projet commun. C'est la caractéristique centrale pour le nouveau cadre que nous souhaitons donner ici car il s'agit de questionner l'institué en instituant de manière régulière et spontanée. Dans un tel espace public, la conversation est la principale activité et c'est cela qui permet de donner du sens à l'action et de replacer une forme de démocratie au cœur des communautés.

b) Le tiers-lieu solidaire, un nouveau concept

Le concept de tiers-lieu est très flou et nous avons souhaité poser un nouveau cadre pour identifier les tiers-lieux qui intègrent une démarche que l'on peut placer dans le secteur de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) avec une volonté de

²⁸ ARENDT, H., *Condition de l'homme moderne*, AGORA, 1958

²⁹ BURRET, A., *Tiers-lieux ... et plus si affinités*, FYP, 2015, p 68

transformation sociale. L'ESS est également un concept complexe qui a une longue histoire derrière elle et qui recouvre une multitude d'expériences et est traversée par différents courants de pensée qui ne convergent pas vers les mêmes directions. Il ne serait donc pas possible de définir de manière simple et claire l'ESS tant les disparités idéologiques divergent et les expériences ne se ressemblent pas parfois.

L'originalité de ce travail est de tenter de rassembler sous le terme de « tiers-lieux solidaires » une diversité de lieux qui ont de nombreux points communs mais qui ne sont pas identifiés comme tels en général. L'ambition de cette conception est simplement de pouvoir mettre des mots sur des expériences similaires que nous avons observées et qui n'ont pas de dénominateur commun pour pouvoir ensuite traiter de la coopération entre ces lieux. Les critères que nous avons choisis pour définir le tiers-lieu solidaire sont arbitraires mais ils sont inspirés de différentes conceptions de l'économie sociale et solidaire et du tiers-lieu. Notre volonté de concevoir une expression pour ce type de lieu provient de ce que nous avons pu observer lors de notre terrain et notamment l'expérimentation du Réseau des Relais Locaux de l'Économie Solidaire Occitanie (RRLESO) porté par l'ADEPES, Mouvement pour l'Économie solidaire en Occitanie et qui rassemble une trentaine de lieux se reconnaissant dans des valeurs communes. Nous avons souhaité nous détacher de la terminologie « relais locaux de l'économie solidaire » pour en créer une nouvelle qui intègre les caractéristiques du tiers-lieu. Nous avons également souhaité donner un nouveau cadre qui diverge de la charte du RRLESO (ANNEXE 1) pour pouvoir en créer un nouveau plus précis.

Nous nous centrons ici sur les tiers-lieux solidaires en zones rurales et zones périurbaines car ils représentent une formidable opportunité de (re)dynamiser des communes qui peuvent souffrir d'une désertification économique, d'un sentiment d'exclusion de la vie politique ou encore de manque d'animation culturelle et artistique.

Les tiers-lieux solidaires peuvent prendre plusieurs formes : café, librairie, restaurant, lieu culturel (organisant des concerts, des expositions), espace de coworking ou encore fablabs. L'originalité de ces espaces est qu'ils sont généralement très hybrides, ils peuvent rassembler une grande diversité d'activités pouvant être, par exemple, à la fois café, librairie et espace culturel, ou espace de coworking, fablab et restaurant. Nous sommes revenus ici à la définition première du tiers-lieu car Ray Oldenburg donnait en 1989 pour exemples de tiers-lieux : « cafés, coffes, shops, bookstores, bars, hair salons »³⁰. Ces espaces sont au cœur d'une communauté et permettent de rassembler les individus de manière régulière.

Pour illustrer cette nouvelle définition de tiers-lieu solidaire, en voici quelques exemples :

- Les Hauts-Parleurs (Villefranche de Rouergue, Aveyron) est un café - restaurant associatif où l'on peut « *librement venir bouquiner, papoter, échanger, dessiner, jouer : Jeux de sociétés et livres en libre accès, on peut y boire un verre, à un ou à plein, petits et grands, on peut participer aux événements programmés* »³¹ (concerts, conférences, projections-débats ...). Ce tiers-lieu solidaire est animé par une cinquantaine de bénévoles et quelques salariés qui portent ensemble les valeurs de l'éducation populaire.
- La Cheminée (Septfonds, Tarn-et-Garonne) est une ancienne chapellerie qui a été transformée en lieu hybride où se mêlent coworkers, artistes et curieux en tout genre. L'association JADES anime ce tiers-lieu centré sur la culture et les arts et son but est « *d'améliorer le bien-être et le vivre-ensemble par l'expression et la relation à l'autre. Elle intervient dans tous les secteurs de l'économie sociale et solidaire, avec une attention particulière pour ceux de la santé et de l'éducation* »³².

³⁰ OLDENBURG, R., *The Great Good Place*, Da Capo Press, New York, 1989

³¹ <http://leshautsparleurs.com/a-propos/>

³² <https://www.lacheminee.fr/presentation/l-association-jades>

- La librairie-tartinerie (Sarrant, Gers) est comme son nom l'indique une librairie qui propose également de la restauration (tartines maisons). Engagée dans l'Economie Sociale et Solidaire, ce lieu atypique porté par l'association LIRES est implanté dans un des plus beaux villages de France. C'est avant tout un lieu de rencontres et d'exposition qui accueille régulièrement des conférenciers et des artistes.
- Le domaine de Mauvaisin (Mauvaisin, Haute-Garonne) rassemble un ensemble d'activités marchandes et non-marchandes fonctionnant en synergie : maraîchage biologique, fournil biologique sous mention « Nature et Progrès », auberge, programmation culturelle, gîte de groupes, animations pédagogiques et marché de producteurs.
- Le tiers-lieu de Limoux (Limoux, Aude) porté par la SCIC Sapie est un lieu hybride qui réunit espace de coworking et fablab. Si la technologie est un élément central, c'est avant tout « *un lieu de rencontres et de coopération avec une envie de social, de culturel, d'associatif* »³³.
- Les Imaginations Fertiles (Toulouse, Haute-Garonne) est un PTCE (Pôle Territorial de Coopération Economique) en SCIC qui rassemble de nombreuses activités et d'espaces (coworking, fablab) dans le Multiple et qui placent l'innovation sociale au cœur du projet de la communauté. Le numérique est omniprésent dans ce lieu qui se veut précurseur en de nombreux points et qui abrite d'ailleurs le premier fablab créé en France.
- Les Ateliers (Castres, Tarn) est également un PTCE en SCIC qui héberge de nombreuses activités (restaurant, café, espace de coworking, atelier, magasin de producteurs...). Ce pôle favorise la coopération entre les structures hébergées et fait du développement territorial un enjeu central.

³³ <https://sapie.coop/site/tiers-lieu/>

c) Les critères du tiers-lieu solidaire

Afin de pointer les caractéristiques communes de tous ces tiers-lieux solidaires, il est nécessaire d'établir une description des différents critères que nous choisissons ici pour pouvoir préciser le concept. Ces critères ont été établis suite à l'observation que nous avons faite sur le terrain, c'est-à-dire dans ce type de lieux dans la région Occitanie. La liste de critères n'est pas exhaustive mais elle permet d'établir un premier cadre pour pouvoir identifier ces lieux plus facilement.

- **Un espace ouvert de conversation et de démocratie**

Le tiers-lieu solidaire est ouvert à tous, aucune forme de discrimination n'est tolérée car c'est un lieu d'ouverture qui rassemble. Chacun peut se sentir libre de venir, d'échanger, de rencontrer et de participer à la vie de la structure et du projet collectif qui s'y instaure. Cet espace est également destiné à lutter contre les exclusions sociales ce qui est un des piliers de l'économie solidaire. En effet, au cours des années 1990, la notion d'économie solidaire s'est élargie à toutes les activités qui ont pour but commun de renforcer le lien social³⁴. Cependant, il est important de fixer des règles précises de bonne conduite afin de limiter les dérives : il faut prévoir en amont les conditions d'une exclusion du lieu si un individu ne respecte les autres usagers ou s'il crée une situation qui va à l'encontre de la finalité du projet commun.

Le tiers-lieu solidaire est un espace physique où les individus qui le fréquentent conversent, échangent, pratiquent le politique au sens d'Hannah Arendt comme évoqué précédemment. C'est un lieu de rassemblement qui permet également d'instituer des projets collectifs et de faire des liens forts entre différents acteurs d'un même territoire. C'est un lieu où peut s'exercer la démocratie, « *le cabaret est la salle*

³⁴ G. LACROIX, R. SLITINE, L'Économie Sociale et Solidaire, Que sais-je ?, PUF, 2016, p. 12

de conseil du peuple »³⁵ comme l'écrivait Honoré de Balzac. Il faut mettre en place les conditions de la pratique démocratique et cela ne s'instaure pas toujours de manière spontanée : il faut animer les échanges et les débats pour pouvoir créer des espaces d'échanges constructifs. Nous pouvons attribuer au tiers-lieu solidaire dans une certaine mesure la conception de l'espace public au sens de Jürgen Habermas qui le considère comme « *le socle mouvant [...] par lequel doivent se dégager les problématiques discutées dans les différentes couches de la société* » et où « *les individus faisant usage de leur raison s'approprie la sphère publique contrôlée par l'autorité et la transforme en une sphère où la critique s'exerce contre le pouvoir de l'État* »³⁶. Contrairement à l'espace public, le tiers-lieu solidaire est privé mais il peut être collectif, c'est-à-dire qu'il peut appartenir collectivement à un ensemble d'habitants sur un territoire. Habermas montre dans sa thèse sur les espaces publics comment les réunions de salon et les cafés ont contribué à la multiplication des discussions et des débats politiques. C'est à partir de ces espaces que va se créer, d'après Habermas, la conversation entre les individus qui peut être le socle de la démocratie délibérative³⁷.

Ce critère n'est cependant pas lié directement à la gouvernance du tiers-lieu car des personnes de passage comme des touristes peuvent ne venir qu'une fois à l'occasion. Cette ouverture limite donc la création de projet collectif dans le sens où tous les acteurs du lieu ne sont pas forcément impliqués sur le long terme et ne pourront donc pas concevoir ensemble de commun. Contrairement à une Société Coopérative Ouvrière de Production par exemple où le projet commun peut être limité exclusivement aux coopérateurs, le tiers-lieu solidaire doit savoir à la fois créer du commun avec les membres les plus impliqués de la communauté sur le long terme tout en permettant à n'importe quel protagoniste de venir prendre part à la vie du lieu en le nourrissant de perspectives externes sans pour autant en perturber le fonctionnement.

³⁵ DE BALZAC, H., *Les Paysans*, 1844

³⁶ HABERMAS, J., *L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, 1962

³⁷ COURTOIS, S., *Droit et démocratie chez John Rawls et Jürgen Habermas : fondamentalisme des droits ou démocratie délibérative ?* Politique et Sociétés, 22(2), 103–124. doi:10.7202/007876ar

- **Ancrage territorial**

L'ancrage territorial est un élément clé des tiers-lieux solidaires. L'implantation géographique n'est pas due au hasard ou à une opportunité économique comme cela peut être le cas pour des firmes nomades mais elle est au cœur du projet collectif qui anime le lieu et de la communauté qui l'occupe. Les structures de l'ESS enrichissent les territoires dans lesquels elles sont présentes, elles renforcent le développement local par « *la mobilisation d'acteurs et de liens, la construction collective de besoins* »³⁸. Le TLS peut rassembler de nombreux acteurs d'un territoire et est un moyen de création de synergies. De nombreuses coopérations entre acteurs d'un même territoire se sont réalisées à partir de rencontres dans ces espaces et cela peut, de plus, permettre d'essaimer les initiatives sociales et solidaires. Cependant, il est complexe de délimiter les frontières d'un territoire car elles peuvent être perçues différemment en fonction d'un grand nombre de facteurs culturels, politiques et géographiques. La charte du RRLESO (ANNEXE 1) stipule que chaque relais local doit être « *ancré dans son bassin de vie quotidien* » ce qui correspond au « *plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants* »³⁹. Le bassin de vie peut être un découpage géographique pertinent mais il nous semble que le TLS peut être ancré dans un territoire plus étendu.

Le caractère d'utilité sociale et environnementale des organisations de l'économie solidaire réside principalement dans le fait que ces organisations s'inscrivent dans une dimension territoriale et relationnelle particulière : la proximité. Ces structures ne sont généralement pas « délocalisables » car elles sont ancrées sur leur territoire⁴⁰.

Le développement territorial est souvent au cœur des projets d'ESS, l'entreprise sociale épouse le territoire dans laquelle elle s'installe et participe à une transformation sociale. Dans les régions où se multiplient les coopératives et

³⁸ CHOPART, J-N., *Les dynamiques de l'Economie Sociale et Solidaire*, La Découverte, 2006

³⁹ <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c2060>

⁴⁰ <https://www.cairn.info/revue-annales-de-geographie-2014-3-page-890.htm>

expériences solidaires la désertification rurale est moindre⁴¹. Le tiers-lieu solidaire est porteur d'une transformation sociale sur le territoire et doit s'engager à tisser des liens de coopération avec différents acteurs locaux et on peut imaginer imposer un certain pourcentage d'achat de produits de base pour le fonctionnement du lieu, s'il y a un espace de restauration, en local et en circuit court pour pouvoir dynamiser l'économie locale et tendre vers l'autonomie.

- **Les statuts limitent l'enrichissement économique**

Les TLS recherchent un modèle économique viable, doivent générer des revenus pour que l'activité soit pérenne et cela est primordial mais la rentabilité économique n'est pas l'objectif final de l'entreprise. Cet aspect est un point central dans une large partie des structures de l'ESS même si certains comme les entrepreneurs sociaux ou les grandes banques coopératives peuvent échapper à ce principe fondateur dans l'histoire de l'économie sociale. Bernard Eme et Jean-Louis Laville définissent l'économie solidaire comme « *la volonté d'un agir démocratique où les rapports sociaux de solidarité priment sur l'intérêt individuel ou le profit matériel* »⁴². C'est donc dans ce cadre que les tiers-lieux solidaires se positionnent, en recherchant davantage le convivialisme et la sobriété que l'enrichissement personnel et l'accumulation matérielle. L'économie sociale prend également ses racines dans cette conception de limitation de l'enrichissement personnel car elle s'appuie sur une critique virulente des conséquences du capitalisme et de la possibilité pour les propriétaires de capitaux de dominer économiquement et politiquement une partie de la population. Limiter l'intérêt sur les dividendes est nécessaire pour lutter contre les inégalités sociales même si nous ne sommes pas ici dans le fantasme d'une société où chaque individu pourrait détenir la même quantité de richesse. La question de la répartition des profits

⁴¹ PRADES J., COSTA-PRADES B., *L'économie solidaire, prendre sa vie en main*, Les Essentiels Milan, 2008, p.41

⁴² EME, B., LAVILLE, J-L., *L'économie solidaire ou l'économie comme écologie sociale*, Ecologie & Politique, n°28, 2004

a d'ailleurs animé de vifs débats au sein même de l'économie sociale comme par exemple entre les défenseurs du modèle coopératif de consommation et les défenseurs du modèle coopératif de production⁴³.

Les tiers-lieux solidaires doivent donc se doter d'un statut juridique de l'économie sociale (coopérative, association) afin d'encadrer légalement la limitation de l'enrichissement économique des investisseurs. On notera que la majorité des relais locaux de l'économie solidaire en Occitanie ont soit un statut associatif ou SCIC.

- **Finalité sociale et écologique**

Les TLS ont une finalité sociale et écologique : ils répondent à des besoins sociaux identifiés tout en œuvrant pour la transition écologique. Ces aspects viennent donc avant l'intérêt économique évoqué plus haut, ils sont généralement le leitmotiv des entreprises qui se reconnaissent dans l'économie solidaire. Notons la particularité de l'économie solidaire qui ambitionne de servir l'intérêt général et pas seulement l'intérêt collectif de ses membres⁴⁴. Alors que l'intérêt général semble inconcevable théoriquement, il existe dans les entreprises qui se revendiquent de l'économie solidaire, une volonté de répondre aux enjeux sociétaux d'aujourd'hui et de demain notamment à cause d'un désengagement de l'Etat et des collectivités territoriales dans la production d'un grand nombre de services. L'économie solidaire peut donc parfois se substituer à l'Etat dans la création de solutions qui vont répondre à des enjeux sociétaux et écologiques en contrepartie de financements publics. Ainsi, « *de nouvelles formes de régulation socio-économiques se dessinent, où une pluralité d'acteurs est appelée à participer à la définition et à la prise en compte des besoins sociétaux* »⁴⁵

⁴³ DRAPERI, J-F., *La république coopérative*, Larcier, 2012

⁴⁴ LACROIX, G., SLITINE, R., *L'Economie Sociale et Solidaire, Que sais-je ?*, PUF, 2016, p. 12

⁴⁵ BOUCHARD, M., BOURQUE, G., LESVEQUE, B., *L'évaluation de l'économie sociale dans la perspective des nouvelles formes de régulation socio-économique de l'intérêt général*, Cahiers du Crises, n° 13, Montréal, Québec, 2000

(Bouchard, Bourque, Lévesque, 2000) »⁴⁶. Ainsi l'économie solidaire incarne un renouveau de l'économie sociale et renoue avec ses valeurs fondatrices.

Les TLS peuvent répondre à des finalités sociales à travers différentes actions :

- Création de liens sociaux entre personnes plus ou moins isolées
- Insertion par l'activité économique et lutte contre les exclusions
- Education à la coopération
- Formation à différentes pratiques solidaires

Les TLS peuvent répondre à des finalités écologiques à travers différentes actions :

- Education et formation aux pratiques écologiques
- Choix de fournisseurs bios, locaux et en circuits courts
- Espaces de coworking favorisant le travail proche de son domicile

La définition puis la production de l'intérêt général ou l'intérêt commun n'apparaissent plus comme le seul fait de l'acteur public, mais résultent de l'association d'une pluralité d'acteurs, dont les organisations d'ESS, dans le cadre d'objectifs partagés « *ce qui suppose l'émergence de lieux de débats, des forums hybrides* »⁴⁷.

⁴⁶ BOUCHARD M., BOURQUE G. L., LEVESQUE M. (2000), « *L'évaluation de l'économie sociale dans la perspective de nouvelles formes de régulation socio-économique de l'intérêt général* », Cahiers du Crises, n° 13, Montréal, Québec, 2000

⁴⁷ COLLETIS, G., GIANFALDONI, P., RICHEL-BATTESTI, N., *Economie Sociale et Solidaire, territoire et proximité*, RECMA, 2005, n°296

- **Gouvernance démocratique**

Le TLS met en place une gouvernance démocratique pour pouvoir intégrer les différents acteurs du projet aux décisions stratégiques et/ou opérationnelles. La loi ESS n°2014-856 du 31 juillet 2014 stipule « *une gouvernance démocratique, définie et organisée par les statuts, prévoyant l'information et la participation, dont l'expression n'est pas seulement liée à leur apport en capital ou au montant de leur contribution financière, des associé(e)s, des salarié(e)s et des parties prenantes aux réalisations de l'entreprise* ». La forme de cette gouvernance n'est pas clairement spécifiée dans cette loi mais elle peut revêtir plusieurs formes en fonction de l'importance des décisions à prendre et du processus établi par le collectif. Les décisions stratégiques peuvent, par exemple, être prises par vote à la majorité ou à l'unanimité. L'objectif est de tendre vers un consensus pour que chaque acteur du projet soit satisfait des décisions prises. Des formes démocratiques telles que l'holocratie, la sociocratie ou encore la démocratie délibérative peuvent permettre de trouver des compromis entre tous les individus qui participent à la gouvernance.

Le tiers-lieu solidaire qui se dote d'un statut coopératif devra respecter une des règles élémentaires de la coopération : une personne = une voix. Chaque coopérateur aura la même voix dans le processus de décision, peu importe son apport en capital, ce qui favorise la gouvernance démocratique. Le tiers-lieu solidaire qui choisit le statut associatif aura par contre plus de liberté dans le processus de gouvernance car celle-ci n'est pas clairement identifiée légalement.

Traditionnellement, les associations sont composées d'un bureau avec un (ou une) président(e), un (ou une) secrétaire et un (ou une) trésorier(e). Il est assez facile d'établir une hiérarchie qui ne respecte pas les différentes aspirations des adhérents à l'association donc la gouvernance démocratique choisie doit être inscrite dans les statuts du TLS.

Nous souhaitons ici mettre en avant le modèle SCIC qui permet de rassembler de nombreux acteurs (salariés, bénévoles, habitants, associations, collectivités publiques) au sein d'un même projet. Le TLS SCIC semble être un modèle à pertinent car ce statut est « *adéquat pour développer durablement des projets sur des territoires, elle appartient à tous et elle est une entreprise sociale sur le modèle des coopératives italiennes* »⁴⁸. Ces coopératives italiennes recherchent l'intérêt général de la communauté qu'elles soient de type A qui « *se définissent par leur finalité : elles gèrent des services sociaux, sanitaires ou éducatifs* » ou de type B qui « *se définissent, elles, par leur public : un minimum de 30 % de leurs emplois doivent être réservés à des personnes en réinsertion sur le marché du travail* »⁴⁹. Il convient cependant dans les SCIC de bien répartir le pouvoir politique à travers les collèges de décision. En effet, la bonne répartition du pouvoir est fondamentale pour ne pas perdre le projet politique originel. La loi ESS de 2014 a permis aux collectivités publiques de détenir 50% du capital d'une SCIC ce qui peut être dangereux en termes d'indépendance politique et économique.

Le statut juridique n'est cependant pas un cadre suffisant pour que soit exercée la pratique du politique pour que la coopération soit instituante. En effet, selon Henri Desroches, la gouvernance coopérative doit être animée et c'est là une des clés de la pratique de la coopération :

« L'association coopérative ne se définit ni à partir d'un statut juridique, ni à partir d'une mesure économique, ni même à partir de principes fondateurs, mais à partir de l'animation de groupes sociaux définis. L'importance de cette animation coopérative permet de distinguer une économie sociale instituante et une économie sociale instituée. »

Par ailleurs, pour que la gouvernance démocratique fonctionne correctement, le nombre de membres prenant part aux décisions ne doit pas être trop important car à

⁴⁸ PRADES J., COSTA-PRADES B., *L'économie solidaire, prendre sa vie en main*, Les Essentiels Milan, 2008, p.45

⁴⁹ NAHAPÉTIAN, N., *ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE Italie : les coopératives sociales assurent*, Alternatives Economiques, 30/11/2015, consulté le 15/07/2018

mesure que la coopérative grandit, la démocratie directe disparaît au profit de la délégation, ce processus aboutissant au pouvoir des administrateurs, stade caractérisé par l'abandon du schéma démocratique originel⁵⁰. Il faut donc que la taille de la structure soit limitée pour que la démocratie directe reste efficiente.

La gouvernance démocratique est instituée en général lorsqu'il y a participation économique des membres de la structure et c'est ce qu'on nomme couramment la « démocratie économique » c'est-à-dire un concept à la fois politique et économique qui intègre les membres d'une entreprise dans le processus de décision. La démocratie économique peut être entendue comme un pouvoir démocratique complémentaire à la démocratie politique actuelle mais elle peut également être la voie d'une alternative au capitalisme⁵¹.

- **Participation économique des membres**

Outre le principe de démocratie économique, la participation économique des membres du TLS représente un élément important de l'économie sociale pour deux raisons principales : l'engagement des membres dans la structure et l'indépendance économique. Cette participation économique peut prendre la forme d'apport en capital pour une coopérative ou la forme d'adhésion pour une association.

L'engagement des membres est en effet corrélé à la participation économique car, même si elle peut être minime et symbolique, elle établit un lien fort entre le projet collectif et l'individu, celui-ci se sentira davantage concerné par l'évolution et la vie du TLS que s'il ne fait que profiter de ses services, tel un passager clandestin.

L'indépendance économique peut également être atteinte notamment dans les coopératives quand l'apport en capital des coopérateurs est assez important pour

⁵⁰ MEISTER, A., *Démocratie et participation*, Sociologie du travail n°61/3, 1961 p.252

⁵¹ KRATKE, M. R., *A propos de la démocratie économique*, transform! europe - Yearbook 2009

enclencher une activité économique et que celle-ci est suffisante pour financer le fonctionnement de la structure. Cette autogestion est une fin en soi car elle permet de s'émanciper des décisions de la puissance publique contrairement à un grand nombre d'associations et de SCICs qui en dépendent. Cependant, même si le TLS est autonome financièrement vis-à-vis des puissances publiques, il devra être rentable par la vente de biens et/ou services qui permettront de financer les charges de la structure.

- **Un lieu d'éducation à la coopération**

Le TLS est un lieu d'apprentissage et de pratique de la coopération sur les territoires. Alors que notre société est marquée par une progression des comportements individualistes que ce soit dans le domaine professionnel ou privé, le TLS est un espace où l'on (ré)apprend à coopérer, à créer des liens de solidarité qui sont indispensables aujourd'hui pour faire face à la violence sociale qui émanent des mécanismes du capitalisme et de la bureaucratisation étatique. L'éducation est la pierre angulaire de la transformation sociale dans le long terme. L'apprentissage de la solidarité et de la coopération est d'ailleurs une caractéristique fondamentale des expériences de l'ESS ; Alberto Basevi, fondateur de *La Rivista della Cooperazione* italienne disait au début des années 1950 que la coopération a des objectifs de valorisation et de défense du principe coopératif, de propagande, d'instruction, d'éducation et de formation des cadres⁵². En effet, la coopération n'est pas au cœur du système éducatif et c'est pour combler ce vide que de nombreuses structures de l'éducation populaire travaillent sur le vivre ensemble. Dans le mouvement coopératif, la coopérative est un lieu de production économique et un lieu de production de savoir, les coopérateurs vivent la transformation sociale au sein même de leur entreprise⁵³ et c'est ce qui fait la force éducative de ce type de structure.

⁵² WEBB POTTER , B., « *La coopération en Grande-Bretagne* », A.I.S.C.D., 1977, pp. 264-65. WEBB PRACHE , G., *La coopération et la paix*, Paris, PUF, 1937

⁵³ DRAPERI, J-F, *La république coopérative*, Larcier, 2012, p.278-279

d) Le TLS : une réponse aux crises actuelles

Le TLS est un élément de réponse aux différentes crises que nous avons mis en lumière précédemment : crise écologique, crise de dépendance économique, inégalités territoriales et nouvelles perspectives en zones rurales, crise démocratique, exclusions et inégalités sociales et crise nihiliste.

Il répond à la crise écologique par les différentes actions qu'il met en place : l'éducation et la formation aux pratiques écologiques permettent de partager les possibilités d'adopter des comportements de consommateur responsable (alimentation, les produits, etc...). Le choix de fournisseurs bios, locaux et en circuits courts pour la restauration permet de développer l'économie locale tout en préservant la biodiversité quand les produits sont issus de l'agriculture biologique et les espaces de coworking qui sont souvent présents dans les TLS favorisent le travail proche de son domicile et permettent à des travailleurs de réduire drastiquement leurs émissions de CO2 engendrées par le trajet en voiture. De nombreuses études ont en effet démontré l'impact des Tiers Lieux sur la réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre⁵⁴. D'autres actions peuvent être menées au sein des TLS concernant la transition écologique comme la gestion des communs environnementaux. En effet, le TLS est ancré dans son territoire et la biodiversité qui l'entoure doit être respectée et gérée collectivement par les habitants proches. En effet, la réponse d'Elinor Ostrom à la tragédie des communs de Garrett Hardin⁵⁵ a remis sur la table la question de la gestion collective des communs environnementaux et les TLS peuvent en être un lieu central.

Les TLS ont donc un rôle très important à jouer dans la transition écologique que ce soit dans la pratique ou dans l'aspect éducatif. Si la réponse aux enjeux environnementaux n'est pas simple à résoudre, il faut savoir prendre en considération la complexité des processus de production et de consommation pour envisager une

⁵⁴ BESSON R., *La régénération des territoires ruraux par les Tiers Lieux. Le cas des Tiers Lieux Creusois*, Urbanews, 18 septembre 2017

⁵⁵ OSTROM, E., « *Par-delà les marchés et les États, la gouvernance polycentrique des systèmes économiques complexes* », in *Revue de l'OFCE / Débats et politiques*, 120 (2011), p. 16-72. <https://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/revue/120/r120-2.pdf>

transition écologique, tenter d'avoir une vision complexe pour imaginer les usages de demain.

Le TLS est également un élément de réponse à la crise de dépendance économique et concernant celle-ci, il a un double rôle à jouer : tout d'abord l'espace de conversation et d'éducation populaire permet de développer l'esprit critique des citoyens concernant les mécanismes du modèle économique. Par exemple, lorsque le café associatif « Les Hauts-Parleurs » à Villefranche-de-Rouergue organisait avec le réseau ADEPES une projection débat autour des courts-métrages « #Filmerdemain », des discussions passionnées ont eu lieu de la macroéconomie aux différentes alternatives économique à l'échelle locale⁵⁶. Ces échanges permettent un enrichissement intellectuel collectif et développent l'esprit critique des participants. Il est cependant très important que les débats soient bien animés pour que l'échange soit constructif et qu'il permette à chacun de s'exprimer librement.

Ensuite, le TLS peut être le fer de lance du développement d'écosystèmes économiques coopératifs ou associatifs dans des localités bien spécifiques et participer à un rééquilibrage des territoires. Il peut permettre l'essaimage d'expériences sociales et solidaires sur le territoire et engendrer une relocalisation économique car il étend la coopération et peut créer chez certains la volonté de créer des structures qui répondent aux besoins d'un territoire et qui peu à peu favoriserait son autonomie. Arantza Laskurain, secrétaire général de la Corporation MONDRAGON, a souligné comment les coopératives sont impliquées dans le développement local : « *où il y a un développement coopératif fort, la distribution de la richesse est plus équitable* »⁵⁷. A terme, ce développement local permettrait de déconcentrer les territoires pour limiter la violence sociale.

Le TLS permet une réappropriation démocratique des citoyens et répond, dans une certaine mesure à la crise démocratique actuelle. En effet, ces espaces peuvent exercer les mêmes fonctions que les espaces publics théorisés par Habermas, c'est-à-

⁵⁶ <http://lesrelaislocauxdeleconomiesolidaire.fr/index.php/terres-solidaires/>

⁵⁷ *Les outils d'intercoopération au service des PME coopératives pour rester fortes et transformer la société*, http://www.cicopa.coop/cicopa_old/Les-outils-d-intercooperation-au.html

dire qu'ils permettent l'échange et la pratique du politique pour pouvoir critiquer l'Etat et les problématiques de la société en général et replace l'action politique dans la sphère publique. Cependant, ces pratiques n'auront pas d'impact direct sur les décisions politiques prises par les institutions publiques si cela ne reste qu'un lieu de conversation. Le TLS doit avoir une capacité d'influence sur les politiques publiques locales en étant, par exemple en relation avec les élus et en mettant en place des débats citoyens sur des décisions importantes à prendre. Le TLS peut dans ce cas devenir un lieu de débat citoyen, une agora où les élus d'une commune demandent à la population de co-construire les politiques locales comme c'est le cas à Kingersheim, une commune de la banlieue de Mulhouse⁵⁸. De plus, si le TLS a permis un développement important d'écosystème coopératif et associatif, la population sera intégrée dans un tissu ESS et les élus locaux seront donc plus sensibles à la mise en place de gouvernance territoriale. Par exemple, à Mondragon, il y a imbrication des pouvoirs politiques et économiques car sur neuf maires de la province de l'Alto Deba incluant Mondragon, sept sont issus des coopératives ce qui développe la culture territoriale coopérative.

En réponse aux crises d'inégalités et d'exclusions sociales, le TLS est un lieu ouvert qui rassemble toute personne sans aucune distinction sociale. C'est donc un lieu de lien social où n'importe quelle personne se sentant isolée ou exclue peut se rendre et être accueillie chaleureusement. Certains TLS embauchent des salariés en insertion ce qui répond à l'exclusion de l'emploi et peut par la suite répondre aux deux autres formes d'exclusion : le logement et le crédit. Pour répondre aux inégalités sociales en général, les TLS peuvent générer des effets indirects comme favoriser le développement d'économie locale qui tendrait vers une autonomie des territoires et réduirait le chômage. De plus, comme nous l'avons évoqué précédemment, les coopératives permettent en général, une meilleure répartition des richesses sur un territoire.

⁵⁸ Joe Spiegel et la démocratie participative à Kingersheim (VC), Onpassealacte !, <https://www.youtube.com/watch?v=bDhch9FTctY>

Et pour finir, le TLS est un élément de réponse à la crise nihiliste car il permet de croire et d'espérer tendre vers un meilleur avenir qui soit plus en phase avec la Nature et qui accepte la possibilité d'une alternative car il n'est pas fataliste. Pour changer la société, une prise de conscience individuelle et collective est nécessaire et cela pourrait s'apparenter à une forme de révolution « spirituelle » comme le pensait Bernard Charbonneau⁵⁹. Les TLS démontrent par la pratique et par l'exemple que « There is an alternative », que des milliers de personnes croient en un autre avenir que celui que l'on nous propose depuis des dizaines d'années. Il est possible d'envisager une autre idée du développement, un développement personnel et collectif qui tend vers le bien-être et non vers l'accumulation de richesses économiques.

⁵⁹ CHARBONNEAU, B., *L'Etat*, Economica, réédition 1987

DEUXIEME PARTIE :

L'INTERCOOPERATION ENTRE TIERS-LIEUX SOLIDAIRES, UN CHANGEMENT D'ECHELLE AU SERVICE DU COMMUN SUR LES TERRITOIRES

Après avoir révélé comment les TLS pouvaient répondre aux différentes crises actuelles à l'échelle locale, nous souhaitons interroger la possibilité d'un changement d'échelle et dans quelles conditions. Pour pouvoir lutter contre les forces qui sont à l'origine des différentes crises et qui les alimentent, il est nécessaire de créer des alternatives qui prennent une plus grande dimension et qui pourraient, en se consolidant peu à peu être une force d'opposition et de renouvellement. Les TLS seuls, même s'ils se propagent dans tous les recoins du monde, ne peuvent bien entendu pas modifier la trajectoire de modèle mais ils peuvent permettre de modifier les imaginaires et d'étendre les pratiques de coopération sur les territoires.

La ligne directrice de ce travail est d'analyser et de comprendre les enjeux et les possibilités d'un changement d'échelle par le bas ce qui amènera des pistes pour la constitution de réseaux ou de collectifs qui permettraient à de nombreux TLS de se consolider et de porter ensemble un projet politique commun.

Nous analyserons dans un premier temps les différents réseaux qui traversent les TLS de manière non exhaustive puis nous questionnerons le changement d'échelle, la logique de réseau et les possibilités de dérive d'un projet alternatif pour ensuite en venir à la perspective de réseau de TLS solides où l'intercoopération est très élevée et permet un renforcement mutuel des entités sur un territoire.

I- CONVERGENCES POLITIQUES SUR UN TERRITOIRE

Nous avons montré dans la partie précédente que les TLS avaient de nombreux points communs et qu'ils partageaient des valeurs de solidarité économique, d'écologie et qu'ils permettaient aux citoyens de se réapproprier la démocratie. Dans cette partie, nous tenterons de démontrer que ces TLS ont de nombreuses raisons de se rassembler car ils ont des visions politiques qui convergent vers le même sens sans vouloir préciser de couleur politique ou d'idéologie particulière car c'est à eux de constituer leur propre projet commun. Nous montrerons également que ces convergences sont plus fortes quand elles animent différentes structures d'un même territoire et nous questionnerons la possibilité d'établir un projet collectif au sein d'un territoire commun.

a) Les TLS traversés par différents réseaux et collectifs

Il existe une très grande diversité de tiers-lieux en France qui ne se connaissent pas ou ne se reconnaissent pas au travers d'identités commune propre à l'économie sociale et solidaire. Un grand nombre de TLS font néanmoins partie de réseaux ou collectifs de lieux qui ont des entrées par thématique ou par filière. En voici quelques exemples :

- **Réseau de fablabs :**

- Réseau des Fablabs (France)

Créé en 2015, ce réseau a pour ambition de rassembler tous les Fablabs de France. Ses enjeux sont de représenter ses membres auprès des pouvoirs publics et administrations en Europe et dans le monde, d'apporter conseils et appui à ses

membres, de communiquer sur les actions du réseau, et de permettre aux Fablabs de mutualiser des moyens, du matériel et développer des projets communs. Les valeurs communes de ces entités sont : « *apprendre* » et favoriser la transmission et la production des savoirs par la pratique et le faire soi-même, « *fabriquer* » car ce sont avant tout des ateliers de fabrication numérique permettant de produire tout et n'importe quoi dans le respect du vivant, « *partager* » les expériences, les savoirs au sein de la société en promouvant les licences libres tout en respectant les propriétés intellectuelles, et « *contribuer à changer le monde* » car l'ambition est de participer à une transformation sociétale en ayant un impact positif⁶⁰.

- **Réseau de cafés culturels :**

- Le collectif culture Bar-bars (France)

Ce collectif créé en 1999 fédère des cafés cultures dans toute la France et organise le festival Culture Bar-Bars qui rassemble chaque année des milliers de festivaliers. L'ambition de ce rassemblement de cafés est de proposer une réponse en matière de diversité artistique et culturelle pour contrer la dégradation du tissu artistique et culturel qui émane d'une logique de concentration autour de deux polarités : l'ultra service public et l'ultra-libéralisme. Le projet est donc de mettre l'artiste et l'initiative citoyenne au cœur des politiques culturelles et répondre aux enjeux de diversité culturelle et du vivre ensemble⁶¹. Ses actions concrètes sont de structurer localement les cafés, d'accompagner et informer les adhérents sur les problématiques actuelles liées à l'organisation de spectacles, représenter ces cafés auprès des partenaires sociaux et pouvoirs publics et accompagner des collectivités dans la mise en place d'espaces de concertation⁶².

⁶⁰ <http://www.fablab.fr/reseau-francais-des-fablabs/les-statuts/>

⁶¹ <https://www.bar-bars.com/contexte>

⁶² <https://www.bar-bars.com/la-federation>

➤ Le réseau des cafés culturels associatifs (France)

Né en 1998, ce réseau a pour objectif de créer des solidarités entre les cafés culturels associatifs, soutenir des nouveaux projets de cafés, établir des actions communes et permettre la reconnaissance des cafés par les partenaires. Différents outils ont été mis en place comme un groupement d'employeur (MAGE), des formations, des documents communs (créer un café, répertoire des cafés, la revue Efadine) et des fonds solidaires (AURA et CASOPRO).

• ***Réseau de tiers-lieux***

➤ La coopérative des tiers-lieux Nouvelle Aquitaine

Né d'un collectif de créateurs et d'animateurs de tiers-lieux en 2010, cette structure transformée en SCIC en 2016 souhaite mailler les territoires en tiers-lieux et développer la coopération locale, favoriser leur durabilité et faire de la veille et prospective. Les valeurs qui rassemblent tous ces lieux sont l'ouverture, la pluridisciplinarité et l'accessibilité. La SCIC est composée de 95 sociétaires et dispose de 3 collèges : un collège « tiers-lieux » qui détient 33% du pouvoir de décision, un collège « connecteurs » qui rassemble fondateurs et salariés et qui détient 34% du pouvoir de décision et un collège « partenaires » qui rassemble coopérateurs externes, partenaires financiers, acteurs publics et autres personnes physiques et qui détient 33% du pouvoir de décision. La coopérative propose des formations et anime des ateliers permettant les échanges entre tiers-lieux et développement des bonnes pratiques. D'après une enquête réalisée en 2016 sur 77 tiers-lieux répondants, 70%

d'entre eux ont une gouvernance propre aux entreprises de l'économie sociale (associations, SCIC, SCOP)⁶³.

- La communauté des tiers-lieux au nord (Hauts-de-France)

Ce collectif animé par différents tiers-lieux dans la région Hauts-de-France propose un site internet avec des documents ressources, une cartographie des tiers-lieux, un espace de discussion permettant les échanges collaboratifs mais également des rendez-vous mensuels. Les valeurs qui rassemblent ces structures sont : les usages collaboratifs, l'économie sociale et solidaire, les communs, la conscience écologique et les pratiques numériques⁶⁴.

- Le Réseau des tiers-lieux Occitanie

Ce réseau régional souhaite mutualiser, agir collectivement sur la promotion et le développement du télétravail et rendre visible l'offre de tiers-lieux dans toute l'Occitanie. La charte de ce réseau implique le respect de l'identité et des contraintes de chaque lieu et l'engagement à un minimum d'exigences partagées et de services pour garantir à chaque utilisateur un niveau de prestations et de conditions de travail homogènes. Ce réseau a été impulsé par la région Occitanie pour mettre en avant les différents tiers-lieux mais il n'implique pas ces derniers dans la gouvernance du réseau, c'est uniquement une vitrine permettant de répertorier les différentes expériences.

Nous pouvons constater que ces différents réseaux ou collectifs sont très variés et peuvent recouvrir des finalités économiques ou sociétales très différentes. Un grand nombre de TLS font partie de ces groupements de structures qui permettent de répondre à différents besoins : sortir de l'isolement, être plus visible, créer des solidarités, mutualiser des moyens, etc... Cependant ces réseaux ont des visions et des stratégies très différentes et regroupent des entités à différentes échelles (local,

⁶³ <https://coop.tierslieux.net/services/observatoire/veille-et-benchmark/>

⁶⁴ <http://hauts.tiers-lieux.org/>

régional, national et international). Le réseau des Fablabs, le réseau des cafés associatifs culturels associatifs et le collectif culture Bar-Bars se déploient à l'échelle nationale - voire internationale pour les Fablabs - et n'ont donc pas une logique de développement territorial mais ils permettent de créer des solidarités sans ancrage dans un espace géographique de proximité. Les réseaux de tiers-lieux en Nouvelle-Aquitaine, en Hauts-de-France et en Occitanie sont dans une logique de développement territorial mais ils intègrent des tiers-lieux n'ayant aucune finalité sociale et/ou écologique. Cette limite émane de la définition du terme « tiers-lieu » qui est généralement très floue et qui peut inclure des espaces de coworking n'ayant qu'une finalité économique, des espaces partagés mis à disposition par une structure publique ou privée « par le haut » mais qui ne résulte pas d'une volonté collective. De plus, les structures n'ayant pas de gouvernance collective sont également tolérées ce qui limite fortement la possibilité d'un projet inter-structure commun dans une logique « bottom up ». Certains réseaux, comme celui des tiers-lieux en Occitanie, ne résultent pas d'une volonté collective des acteurs mais uniquement de l'intention d'une collectivité publique, la région Occitanie en l'occurrence, de rendre visible les tiers-lieux de son territoire.

b) Réseau de Tiers-Lieux Solidaires et nécessité de se regrouper : le cas du Réseau des Relais Locaux de l'Economie Solidaire en Occitanie

- ***Lutte collective contre une menace***

De nombreux TLS, dont nous avons mis en avant différents critères plus haut permettant d'identifier leurs valeurs communes, souhaitent se regrouper pour faire face à un contexte politique et économique qui menace leur pérennité. Par exemple,

de nombreux TLS souffrent actuellement de la décision du gouvernement de réduire les contrats aidés dès le second trimestre 2017. Murielle Pénicaud, Ministre du Travail a missionné Jean-Marc Borello, président du Groupe SOS, ancien président du Mouvement des entrepreneurs sociaux (MOUVES) et Délégué national d'En marche, pour réaliser une étude sur les emplois aidés. Aujourd'hui, le nouveau dispositif, « parcours emploi compétences », axé prioritairement sur l'insertion des personnes les plus en difficulté et leur formation, est proposé dans lequel le soutien aux activités d'utilité sociale n'est pas une priorité. Le nombre de postes aidés a de plus drastiquement diminué, passant de 457 000 en 2016, puis 310 000 en 2017 à 200 000 en 2018, ce dispositif crée une situation difficilement gérable pour de nombreuses associations qui risquent de disparaître, faute de possibilités de compenser ces pertes de postes salariés⁶⁵. Cette baisse d'aides a largement mis à mal un grand nombre de TLS qui comptaient sur les contrats aidés pour pouvoir rémunérer certains de leurs salariés. Lors de notre observation terrain auprès de TLS, nous avons pu constater que cette mesure a été très douloureuse pour de nombreuses structures ce qui amplifie la volonté de s'entraider, de partager des idées pour se renforcer mutuellement. La nécessité est d'ailleurs le premier mobile historique récurrent relevé par Jacques Prades pour comprendre les entreprises sociales. Comme le disait Henri Desroches, les pratiques sociales sont « *filles de la nécessité* »⁶⁶ et cette nécessité est l'une des raisons de l'existence du RRLESO.

Le réseau existe par la nécessité d'une solidarité entre ses membres, qui se sentent menacés face à une adversité dans leurs idéaux, leurs identités, leurs intérêts. Le réseau de TLS pourrait donc s'instituer dans une stratégie de défense d'un idéal de société qui favorise le lien social, la démocratie directe, le partage des ressources et qui serait respectueuse de l'environnement. Ce type de réseau crée des privilèges que

⁶⁵ MES, Analyse et proposition, sur le Dispositif « parcours emploi compétences », <http://www.le-mes.org/Communique-Mouvement-pour-l-Economie-Solidaire.html>,

⁶⁶ PRADES, J., *Compter sur ses propres forces, Initiatives solidaires et entreprises sociales*, L'aube, 2006, p.22-23

ne peuvent obtenir des entités non-membres, même si ces dernières partagent des intentions fondamentales proches⁶⁷.

Le réseau de TLS s'inscrit dans une logique de réseau politique et militant qui place la transformation sociale au cœur de son projet contrairement aux différents réseaux de tiers-lieux que nous avons présenté auparavant. L'action politique dans la pratique est un aspect fondamental de ce type de réseau qui réunit des entités d'économie sociale et solidaire agissant ici et maintenant.

Jean-Pierre Escaffre, membre du conseil scientifique d'ATTAC a établi huit critères qui caractérisent le réseau traversé par un idéal de société :

- Le réseau est un ensemble d'entités à décisions autonomes
- Le nombre d'entités est conséquent, on ne parle pas de réseau entre deux ou trois entités mais il ne doit pas être trop large non plus car dans ce cas le réseau ne se distingue plus du non-réseau
- Les entités sont reliées entre elles de manière volontaire par des intentions fondamentales proches (idéaux, identités, intérêts communs)
- Ces idéaux, identités ou intérêts communs sont ressentis menacés, l'adhésion à un réseau prend ici un caractère défensif. Il faut de plus une base culturelle commune
- Les entités sont reliées de manière non hiérarchique
- Les frontières de l'ensemble des entités sont floues d'un point de vue extérieur car une entité peut faire partie de plusieurs réseaux
- Les liaisons entre entités sont peu visibles par les entités non-membres du réseau
- Chaque entité autonome produit de manière indépendante des actions variées mais qui vont dans le même sens. La somme de ces actions

⁶⁷ ESCAFFRE, J-P., *Forces et limites des «réseaux» en politique et ailleurs*, Grain de sable, lettre 525, ATTAC, 14/09/2005

diversifiées et répétées influence l'environnement de manière diffuse et parfois puissante ce qui donne alors une dimension offensive au réseau⁶⁸

- **Le Réseau des Relais Locaux de l'Economie Solidaire (RRLESO)**

Le RRLESO porté par le Mouvement pour l'Economie Solidaire Occitanie est la forme de réseau qui se rapproche le plus de ce type de coopération entre TLS. La terminologie « tiers-lieu solidaire » n'est pas présente dans ce réseau mais de nombreux points concordent.

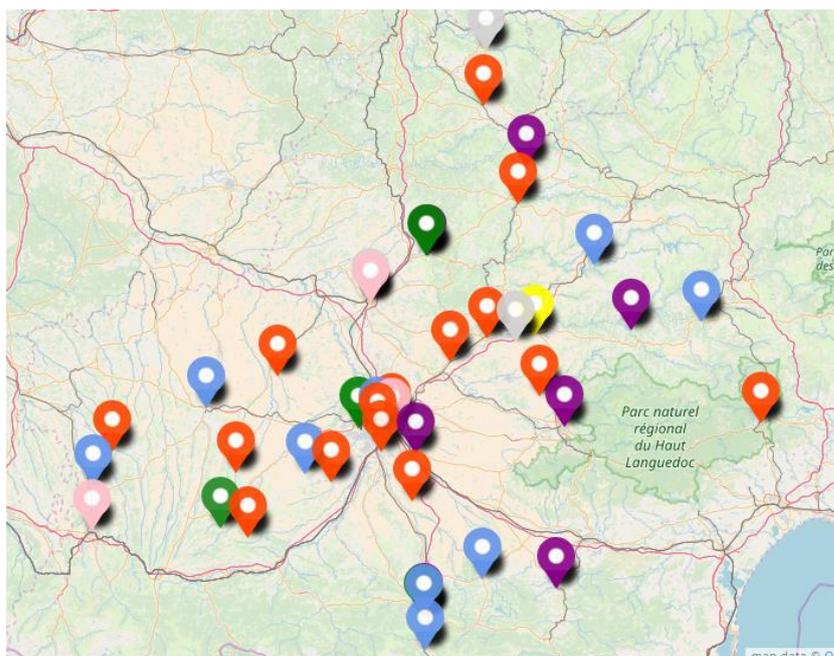
Ce réseau créé en 2013 à l'initiative de plusieurs TLS dans l'ex région Midi-Pyrénées rassemble « des lieux ouverts et conviviaux portés par les valeurs de l'économie solidaire »⁶⁹. Ce point de concordance est assez original en France car il n'existe pas d'autres réseaux de tiers-lieux plaçant l'ESS, ou en l'occurrence l'économie solidaire, au centre du regroupement.

« Les acteurs qui le composent s'engagent pour défendre une économie solidaire, mettre la citoyenneté économique et la démocratie au cœur du développement des territoires. Ceci en s'engageant pleinement sur les transitions écologique, économique et démocratique »⁷⁰.

⁶⁸ ESCAFFRE, J-P., *Forces et limites des «réseaux» en politique et ailleurs*, Grain de sable, lettre 525, ATTAC, 14/09/2005

⁶⁹ <http://lesrelaislocauxdeleconomiesolidaire.fr/index.php/le-reseau/>

⁷⁰ <http://lesrelaislocauxdeleconomiesolidaire.fr/index.php/le-reseau/>



La carte du réseau des relais locaux de l'économie solidaire Occitanie
https://umap.openstreetmap.fr/fr/map/relais-locaux-de-leconomie-solidaire-occitanie_202346#8/43.945/1.428

La majorité des entités qui sont membres de ce réseau intègrent les critères du TLS que nous avons développé : Le Café Plum, Cartes sur table, Domaine de Mauvaisin, Itinéraire Bis, La Cambuse, La Cantine de la Penac, La Maison de la Terre, La Pistouflierie, La Talvera, Le Bouche à Oreilles, Le Caf'Causs, Les Folles Saisons, Les Hauts-Parleurs, La Librairie Tartinerie, Le Banc Sonore, La Cheminée, La Limonaderie, La Mélangeuse Barrejaire, Le 100^{ème} Singe, Les Ateliers, Le Tiers-Lieu de Limoux.

Cependant, ce réseau inclue également des structures d'accompagnement de projet ESS comme l'Association Découverte, Développement, Diffusion, l'association IDEES, le collectif Rivages, l'Espace Initiatives Sociales et Economiques du pays de Mirepoix, Epistèmes, KPSENS ou encore les Etats Généreux de l'Ariège qui ne sont pas véritablement des tiers-lieux car elles peuvent ne pas avoir d'espace physique ouvert au public et leurs actions peuvent être très mobiles et pas forcément ancrée dans un lieu identifié. C'est donc par la différence de terminologie entre « tiers-lieux solidaires » et « relais locaux de l'économie solidaire » que nous pouvons constater

une différence fondamentale entre ce réseau porté par Adepes, Mouvement pour l'Economie Solidaire Occitanie et la perspective d'un réseau de TLS.

Le RRLESO rassemble beaucoup de TLS dans la région Occitanie et ceux-là peuvent être traversés par différents réseaux ou collectifs comme nous l'avons montré auparavant. Chaque réseau a un objet bien particulier et un grand nombre d'entre eux sont établis en filière ou par métier comme c'est le cas des Fablabs ou des cafés associatifs. Le réseau de TLS comme le RRLESO a, quant à lui, un enjeu différent : celui de créer un projet collectif sur un territoire dans une optique de transformation sociale.

c) Un territoire et un projet commun

- ***Le territoire en question***

Un réseau de TLS sur un territoire peut avoir un projet collectif fort : celui d'une transformation sociale à travers ces espaces qui permettent une réappropriation démocratique et le développement d'entreprises associatives ou coopératives qui relocalisent l'économie et qui tissent des liens les unes entre les autres dans un souci de transition écologique. L'identité commune ou le destin commun est le deuxième mobile historique récurrent repéré par Jacques Prades pour comprendre des entreprises sociales : « *la population d'un territoire se rassemble en vue d'un objectif commun (emploi locaux, développement culturel, environnemental ou éducatif)* »⁷¹. Le réseau de TLS sur un territoire peut être le socle de la constitution d'un projet commun. Dans les cas du RRLESO et de la Coopérative des Tiers-lieux en Nouvelle-Aquitaine, le territoire est très large et celui-ci respecte les frontières régionales

⁷¹ PRADES, J., *Compter sur ses propres forces, Initiatives solidaires et entreprises sociales*, L'aube, 2006, p. 23

établies par l'Etat français ce qui ne reflète pas forcément l'identité commune du territoire car celui-ci est « *le partage d'un espace physique et sensible en construction délimité par des frontières qui confèrent aux membres qui s'en réclament un lien d'appartenance* »⁷².

La notion de « pays », par exemple, avait été une tentative d'identification de territoire à partir d'une cohésion géographique, économique, culturelle et sociale. Ces regroupements de communes ayant un projet de développement commun étaient un espoir pour lutter contre la centralisation économique et politique et favoriser le désengorgement des grandes métropoles. Ces pays donnent la priorité au local et laissaient entrevoir une opportunité de développement d'une économie sociale et solidaire de proximité⁷³. Les résultats n'ont pas été concluants car la métropolisation est toujours en augmentation mais les découpages ont permis de créer des synergies et de créer des projets communs autour d'une culture territoriale commune comme c'est le cas par exemple dans le Pays Portes de Gascogne où un collectif citoyen a créé la SCIC Energie Citoyenne Pays Portes de Gascogne et ce projet se développe notamment à travers des débats et des interventions dans des tiers-lieux solidaires du pays.

Certains réseaux de tiers-lieux vont par exemple créer une dynamique à l'échelle départementale. Par exemple, les Tiers Lieux creusois tissent des liens entre eux et développent un réseau qui sera créé pour mutualiser des méthodes, des équipements et des savoir-faire dans l'animation et la gestion de Tiers Lieu. Il permettra également d'unifier les stratégies de communication, les tarifs, et la réponse à des appels à projets régionaux, nationaux ou européens. A cet égard, le réseau pourra s'appuyer sur l'expérience de la Coopérative des Tiers Lieux et du Conseil régional de La Nouvelle Aquitaine, qui œuvre depuis plusieurs années dans l'accompagnement et la mise en

⁷² PRADES, J., *Compter sur ses propres forces, Initiatives solidaires et entreprises sociales*, L'aube, 2006, p. 103

⁷³ PRADES J., COSTA-PRADES B., *L'économie solidaire, prendre sa vie en main*, Les Essentiels Milan, 2008, p. 41

œuvre d'une centaine de Tiers Lieux à l'échelle régionale⁷⁴. Ces tiers-lieux ne sont en revanche pas tous des TLS de finalité sociale ou environnementale et ne s'inscrivent pas forcément dans une dynamique d'économie sociale et solidaire. Le réseau a l'unique finalité d'essaimer les tiers-lieux sur son territoire sans création d'un projet commun.

La Fédération des Lieux Alternatifs du Gers (FLAG) quant à elle réunit différents TLS « mettant en avant l'humain, l'autonomie, le lien social, la culture et l'éducation populaire »⁷⁵. Ce jeune réseau de TLS souhaite favoriser les échanges et le soutien mutuel aux lieux alternatifs pour faciliter leur création et leur développement en échangeant, en créant de l'émulsion collective, en mutualisant le savoir, en facilitant l'échange d'informations, de services ou de matériels ce qui permet de créer un ensemble de lieux de réflexion, de culture, d'éducation populaire sur l'ensemble du territoire Gersois⁷⁶. Ce réseau adopte une stratégie de coopération simple entre les structures (mutualisation de ressources, de pratiques) et à la fois une stratégie de fertilisation ouverte avec la plateforme coopérative P.L.A.G.E⁷⁷ développée en Open Source et en accès libre ce qui permet une diffusion large et sans contrainte des informations et des compétences.

Le RRLESO est également engagée dans le développement d'une telle plateforme coopérative et souhaite donc développer la stratégie de fertilisation ouverte à travers un partenariat avec Le Cloud est dans le Pré, entreprise créée par Jérémy Collot qui a été à l'origine du développement de la plateforme coopérative du réseau de TLS du Gers. Cependant, la configuration de la cartographie de plateforme et notamment la question des frontières du territoire a révélé des perceptions différentes concernant la coopération entre TLS sur une zone géographique. Alors que pour certains, « *l'idée d'une carte régionale n'est pas pertinente car elle perd son but premier qui est de favoriser l'interconnaissance* » (ANNEXE 2) et devrait plutôt se limiter à un territoire

⁷⁴ BESSON R., *La régénération des territoires ruraux par les Tiers Lieux. Le cas des Tiers Lieux Creusois*, Urbanews, 18 septembre 2017

⁷⁵ <http://flaggg.org/wakka.php?wiki=LaFLAG>

⁷⁶ <http://flaggg.org/wakka.php?wiki=LaFLAG>

⁷⁷ <http://flaggg.org/wakka.php?wiki=PagePrincipale>

plus petit comme le département du Gers ou le Pays de Gascogne alors que pour d'autres une carte régionale est pertinente à condition de créer des interactions entre territoire régional et territoire départemental ou pays (ANNEXE 2). Nous pouvons constater des désaccords concernant la détermination d'un territoire et des projets communs qui peuvent y avoir lieu. La problématique principale dans l'établissement d'une coopération entre TLS sur territoire à grande échelle comme la région l'Occitanie pour le RRLESO ou en Nouvelle-Aquitaine pour la coopérative des tiers-lieux est que la distance géographique limite les rencontres physiques. La coopération à distance et via les outils numériques sont nécessaires et de plus en plus de possibilités existent à ce jour mais il semble impossible d'obtenir la même qualité d'échanges et de partages d'idées que lorsque les interlocuteurs sont présents dans un même espace physique et pratiquent le politique.

- ***Un projet commun qui nécessite l'investissement des structures et une gouvernance partagée***

Dans le RRLESO, les différentes structures qui se rassemblent à travers des valeurs communes ont également du mal à créer un projet collectif pour différentes raisons : manque de temps, manque de moyens, manque d'intérêt ou encore mauvaise compréhension des enjeux d'un tel rassemblement. Le moteur de la coordination est pourtant le projet collectif « *dans le cadre d'un engagement volontaire et solidaire d'acteurs locaux* » selon Jean-François Draperi⁷⁸. Dans le RRLESO, cet engagement volontaire et solidaire porte le projet collectif depuis sa création mais la structuration est longue et complexe. Le réseau est animé par l'Adepes, Mouvement pour l'Economie Solidaire Occitanie qui met des ressources (humaines et matérielles) à la disposition du réseau et organise au moins une fois par an des rencontres et des journées de travail (ANNEXE 2). Une des limites que nous avons observées dans la

⁷⁸ DRAPERI, J-F, *L'entreprise sociale en France, entre économie sociale et action sociale*, RECMA, 2003, n°288

constitution du projet collectif de ce réseau est le fait qu'il n'y ait pas de processus démocratique mise en œuvre pour prendre les décisions stratégiques. Il n'y a pas d'instance de gouvernance clairement définie qui impliquent toutes les structures dans les orientations stratégiques mais c'est l'Adepes qui pilote et qui oriente la stratégie à travers son Conseil d'Administration dont certaines structures du RRLESO font partie puis les avis des structures adhérentes sont pris en compte durant les évènements du réseau. Cette organisation a été la volonté des différents TLS qui constituent le réseau car à cause des difficultés évoquées ci-dessus, le manque d'investissement des structures est un grand frein dans la dynamique du collectif.

Dans la perspective de construction d'un projet commun sur un territoire, il est indispensable de mettre en place un système de décision partagé qui permettra de prendre en considération toutes les entités du réseau. Nous avons mis en lumière les difficultés qui freinent dans certains réseaux la constitution d'un projet collectif mais le groupe peut palier ces difficultés en mettant en place des processus de rotation des postes ou des tâches à effectuer et en favorisant la polyvalence des acteurs dans le projet. On peut imaginer une structure dans laquelle le savoir, les connaissances spécialisées et l'évaluation soient systématiquement découplés de façon à ce que les intellectuels, les bureaucrates ou les politiciens professionnels ne dirigent pas⁷⁹. Un tel processus doit lier à la fois l'efficacité pour pouvoir remédier au manque d'efficacité de certaines organisations coopératives et la diversification des rôles pour ne pas tomber dans le piège des réseaux spécialisés trop institutionnalisés qui perdent au fur et à mesure leurs valeurs d'origine.

⁷⁹ KRATKE, M., *A propos de la démocratie économique*, www.espaces-marx.net/IMG/pdf/T_2_KRATKE_pdf.pdf

II- INTERCOOPERATION ECONOMIQUE ET CHANGEMENT D'ECHELLE

Après avoir mis en évidence les différentes dynamiques de réseaux et de collectifs qui traversent les TLS puis en ayant pointé les convergences politiques sur un même territoire, nous questionnerons dans cette partie la possibilité d'une intercoopération économique afin de changer d'échelle et de consolider un mouvement. Le changement d'échelle est un sujet récurrent en ESS et nous allons montrer de manière succincte les erreurs qui ont été faites dans le passé et les perspectives de grandir sans perdre le projet politique de départ pour les TLS.

a) Changement d'échelle et intercoopération : des enjeux de grandir au risque de dérive du projet alternatif

- ***ESS et changement d'échelle, différentes stratégies***

La nécessité du changement d'échelle semble incontournable aujourd'hui dans l'économie classique mais également pour les entreprises de l'ESS ce qui nous intéresse ici. En effet, la modification permanente de l'environnement politique et économique et notamment l'ouverture des marchés qui amplifie le phénomène de concurrence internationale et les restrictions budgétaires de l'Etat dans de nombreux domaines d'activité menacent les petites entités de disparaître. Dans ce contexte, il devient nécessaire de se regrouper pour être plus fort et pour survivre face à ce capitalisme mondialisé qui écrase les structures fragiles économiquement et face aux nouvelles politiques ESS de l'Etat français qui soutient de moins en moins les petites initiatives dispersées.

L'ancien ministre de l'ESS, Benoit Hamon, indique dans différentes publications et discours que l'objectif de la loi ESS de 2014 est de « permettre à l'économie sociale et solidaire de changer d'échelle et de lui donner les moyens de son développement » et que pour cela, l'enjeu est de « décloisonner cette économie afin que ses valeurs et les pratiques qui y sont élaborées puissent se diffuser dans l'économie classique »⁸⁰. Selon l'Avise, Agence d'Ingénierie pour développer l'Economie sociale et solidaire, le changement d'échelle implique une augmentation du nombre de structures relevant de l'ESS, un développement des structures existantes ou la structuration de l'écosystème afin de rendre le secteur plus cohérent. Les cinq principales stratégies sont :

- la diversification, créer de nouvelles activités
- la duplication, répliquer son modèle sur d'autres territoires
- la fertilisation, diffuser un savoir-faire à une plus grande échelle
- la coopération, se rapprocher d'autres structures pour faire mieux et plus
- la fusion, mettre en commun son patrimoine pour consolider un projet social⁸¹

⁸⁰ DUVERGER, T, *L'économie sociale et solidaire*, Edition Le Bord de l'eau, 2016

⁸¹https://www.avise.org/sites/default/files/atoms/files/201412_avise_strategiepourchangerdechelle_0.pdf

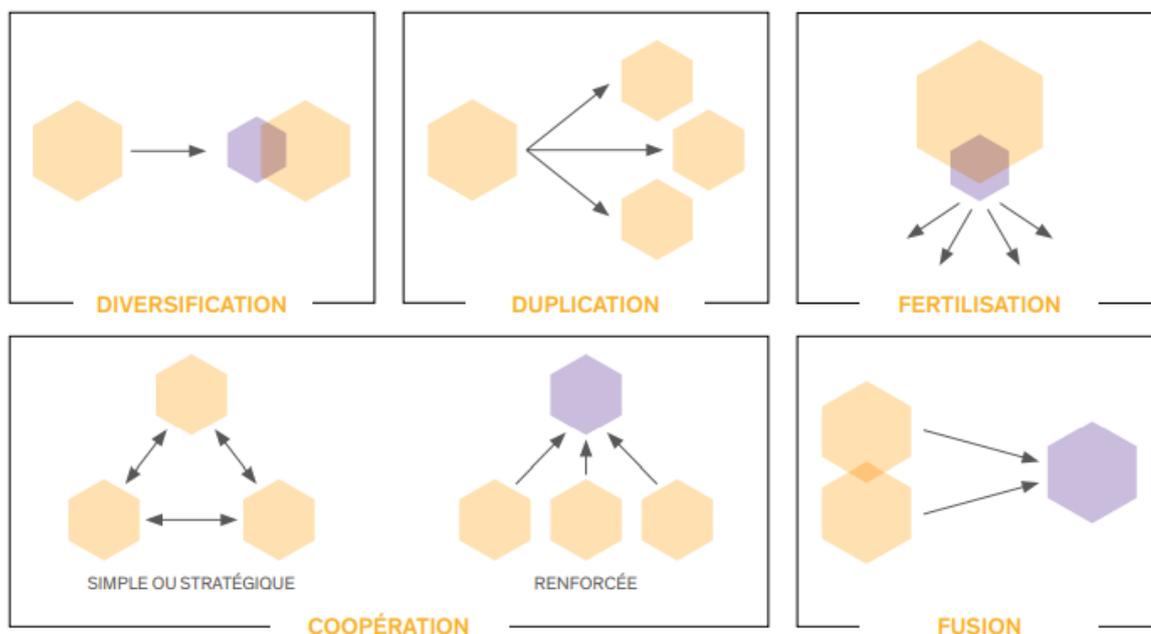


Figure 1 Les stratégies pour changer d'échelle -AVISE
https://www.avise.org/sites/default/files/atoms/files/201412_avise_strategiepourchangerdechelle_0.pdf

Le changement d'échelle d'une entreprise sociale diffère d'une entreprise lucrative car pour cette dernière, l'objectif est d'accroître ses revenus alors que pour une entreprise sociale, la croissance n'est qu'un moyen pour « maximiser l'impact social » d'après l'Avise⁸². Les différentes stratégies énoncées cette agence pour changer d'échelle sont très proches des stratégies des entreprises classiques lucratives sauf que dans ce cas, elles ont un impact social car elles s'appuient sur une analyse effectuée principalement sur des entrepreneurs sociaux.

Cette différence peut paraître n'être qu'un détail dans cette vision de l'ESS qui s'inscrit dans la logique de la loi ESS 2014 et qui tend à dissoudre ses valeurs fondamentales dans un capitalisme de plus en plus sauvage. La stratégie du gouvernement d'Edouard Philippe en matière d'ESS chapotée par Christophe Itier sous la houlette de Nicolas Hulot au ministère de la transition écologique et solidaire tend à accélérer l'innovation sociale à travers la bannière « French Impact » (adaptation de la « French Tech » pour le champ de l'ESS) en mobilisant des fonds privés et publics pour

⁸²https://www.avise.org/sites/default/files/atoms/files/201412_avise_strategiepourchangerdechelle_0.pdf

un changement d'échelle qui s'inscrit pleinement dans l'économie néolibérale et qui favorise la concentration politique et économique de grandes entités de l'ESS qui doivent être les modèles à suivre et attirer les investisseurs du monde entier.

- ***Grandir sans se trahir, un objectif complexe***

Dans un tel contexte, nous souhaitons envisager un changement d'échelle à travers un réseau de TLS qui, sans se dissoudre dans l'économie classique, porte un projet plus radical d'émancipation et de résistance face aux forces en présence. Il existe effectivement de nombreux risques pour qu'un projet initial de résistance et de lutte contre un modèle institué perde sa vision fondatrice. Le mouvement coopératif par exemple est passé d'une conception contestataire à une conception sectorielle ce qui l'a fortifié (institutionnalisation) tout en l'éloignant de sa perspective alternative. Par exemple, pour faire face à la concurrence internationale, les coopératives agricoles ont adopté plusieurs stratégies : concentration, intégration verticale des filières pour récupérer la valeur ajoutée, diversification des productions, alliances entre coopératives, internationalisation. Ces stratégies ont nécessité de forts investissements et certaines coopératives ont même créé des filiales cotées en bourse ce qui a fait perdre le pouvoir aux coopérateurs⁸³. L'exemple des coopératives agricoles comme celui des coopératives bancaires sont très symboliques des risques de dérives dans le changement d'échelle dans l'économie sociale et ont mis en évidence le fait que les statuts ne sont pas suffisants pour garantir le respect du principe d'horizontalité qui traverse le mouvement coopératif depuis l'expérience de Rochedale.

Le danger réside généralement dans la technocratisation et l'institutionnalisation d'une structure ou d'un réseau coopératif. Albert Meister analysait ce processus de la manière suivante :

⁸³ J-F DRAPERI, *La république coopérative*, Larcier, 2012, p.167

« À mesure que la coopérative croit, la démocratie directe disparaît au bénéfice de la délégation, ce processus aboutissant au pouvoir des administrateurs, stade caractérisé par l'abandon du schéma démocratique originel »⁸⁴.

Celui-ci était d'ailleurs plutôt pessimiste concernant le changement d'échelle dans le mouvement coopératif lorsqu'il tentait de le mettre en perspective avec le mouvement ouvrier :

« Les possibilités de consommation apportés aux individus par l'augmentation de leur niveau de vie ont affaibli l'esprit de participation et personne ne voit bien aujourd'hui comment ils surmonteront cet obstacle »⁸⁵.

Max Weber démontrait, de plus, dans *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme* que l'ordre rationnel est devenu une « cage de fer » et l'esprit rationaliste constitue un tel moyen de contrôle des individus que la bureaucratisation était un processus irréversible⁸⁶. DiMaggio et Powell, partant de ce constat, suggèrent que les causes de la rationalisation ont changé et sont moins le fait de la concurrence et de la recherche d'efficacité que de facteurs de nature institutionnelle. Les entreprises capitalistes comme les entreprises sociales seraient donc contraintes à tendre vers un modèle semblable car en phase de développement et de maturité, la structuration des champs organisationnels est profondément modelée, médiatisée, canalisée par les arrangements institutionnels qui entretiennent une tendance à la similarité⁸⁷.

Par ailleurs, le réseau coopératif ne doit pas s'institutionnaliser et dépendre uniquement des subventions publiques car, comme le signale Ernest Poisson,

⁸⁴ MEISTER, A., *Démocratie et participation*, Sociologie du travail n°61/3, 1961 p.252

⁸⁵ MEISTER, A., *Démocratie et participation*, Sociologie du travail n°61/3, 1961 p.252

⁸⁶ WEBER, M., *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Plon, 1964; Gallimard, 2004 ; Pocket/Plon, collection Agora, 2010

⁸⁷ HUAULT, I., DIMAGGIO, P., et POWELL, W., *Des organisations en quête de légitimité. Les Grands Auteurs en Management*, EMS, 2009

« l'impuissance d'un gouvernement à réaliser une société économique nouvelle à l'aide de moyens politiques [...] confirme la nécessité de l'engagement volontaire et l'autonomie par rapport à l'Etat »⁸⁸.

- **De l'utopie à l'institutionnalisation, le cas des Coopératives d'Activités et d'Emplois (CAE)**

A titre d'exemple, le réseau de Coopératives d'Activités et d'Emplois (CAE) Coopérer Pour Entreprendre (CPE) s'est largement institutionnalisé et est totalement dépendant des subventions publiques car il répond à un besoin d'intérêt général, celle de donner la chance à chacun de pouvoir monter sa propre entreprise sans aucune considération de compétences. Ce positionnement est largement partagé dans les structures de l'économie solidaire car un grand nombre d'entre elles sont dans une certaine mesure les sous-traitants de l'Etat pour régler des problèmes sociétaux. Le réseau CPE, qui adopte une stratégie de duplication franchisée en labélisant désormais chaque CAE, accompagne chaque porteur de projet de CAE dans son démarrage d'activité mais dans la limite des subventions disponibles sur un territoire (ANNEXE 3).

Ce réseau est spécialisé dans le métier de CAE et se développe en renforçant son expertise dans ce domaine sans porter de projet radical de transformation de société. A contrario, le mouvement Bigre ! fondé par les CAE Coopaname et Oxalis regroupe de nombreuses coopératives en France qui portent ensemble un projet de transformation radical de modèle politique et économique. Contrairement à Coopérer Pour Entreprendre, Bigre ! n'est pas un réseau structuré en soit car il n'a d'ailleurs pas de forme juridique mais il est un « *mouvement de société ayant une visée politique commune, l'utopie est de tendre vers une mutuelle de travail associée* » (ANNEXE 4) d'après les mots de Stéphane Veyer, un des cofondateurs de Coopaname et de Bigre !. Il précise que « *ce n'est donc pas un réseau, il n'y a pas de financement public direct ni*

⁸⁸ DRAPERI, J-F, *La république coopérative*, Larcier, 2012, p.153-154

de gouvernance mais seulement des échanges et des rencontres informelles » ce qui ressemble à un consortium de coopératives construisant un projet politique commun. Selon S. Veyer, « la grande limite aux réseaux spécialistes comme les réseaux de CAE est que leurs associés n'ont plus de réelle utopie ou de projet politique fort mais les réflexions s'arrêtent au développement du réseau pour qu'il puisse continuer d'exister quoi qu'il arrive alors que celui-ci perd peu à peu ses valeurs et risque de trop s'institutionnaliser. Ce risque rend en général le réseau dépendant des décisions des financeurs et notamment de l'Etat » (ANNEXE 4).

Ce processus de spécialisation d'un réseau coopératif qui perd peu à peu ses valeurs en s'institutionnalisant semble donc être un phénomène récurrent et c'est d'ailleurs pour cette raison que Stéphane Veyer « a souhaité sortir de cette logique de réseau d'entreprise où les gérants des plus grosses structures ont le plus grand pouvoir décisionnel pour créer un mouvement politique ayant un réel idéal de changement de société ». (ANNEXE 4) Le projet commun de Bigre ! s'inscrit donc dans un changement radical de société et tente de s'émanciper peu à peu des financements publics en imaginant « une organisation économique collective, source de droits et de solidarités sociales »⁸⁹ et en promouvant un statut de travail autonome qui constitue un dépassement du salariat. Bien que ce projet commun encore jeune ait quelques difficultés à se structurer et soit confronté à des critiques sur la qualité de la coopération pratiquée, notamment depuis l'intégration du groupe SMART dans son mouvement, nous retenons ici la force de ce mouvement dans son idéal utopique et dans la volonté de ses membres pour parvenir à un nouveau projet de société.

- ***L'efficacité et la rationalité économique en déconstruction***

Alors qu'un réseau ou groupement d'entreprises collectives peut être confronté à différents choix dans son évolution et doit s'adapter constamment à son

⁸⁹ <http://www.lelabo-ess.org/bigre-inventer-la-mutuelle-de-travail-associe.html>

environnement pour continuer d'exister, il nous semble dangereux pour le projet commun de départ de choisir de mettre de côté la démocratie directe pour vouloir grandir à tout prix. Pour certains, une interprétation des principes coopératifs trop à la lettre comme les processus de décision collectifs à tous les niveaux ne convient pas pour qu'un groupe coopératif puisse changer d'échelle⁹⁰. Effectivement la coopération et le respect des principes démocratiques et d'horizontalité peuvent être un frein dans l'efficacité d'un projet coopératif comme l'a montré Albert Meister lorsqu'il analyse différentes coopératives en Italie et qu'il constate que dans certaines d'entre elles « *l'activité économique du groupe prête en effet à critique* » et que « *l'efficacité est faible et les membres en viennent à constater un décalage entre les espoirs et les résultats effectifs* » car les responsables sont « *des hommes de bonne volonté plutôt que des spécialistes formés aux tâches qu'ils exercent* »⁹¹. La mise en place de processus démocratiques pour chaque décision importante dans une coopérative ou dans un réseau coopératif peut s'avérer complexe car cela allonge le temps passé à décider ce qui peut affaiblir la productivité de la structure. De plus, la non-spécialisation des tâches peut engendrer un ralentissement de l'efficacité car cela ne va pas dans le sens de la rationalité économique de type tayloriste.

Cependant l'efficacité et la productivité doivent être remises en question car cette volonté constante découle d'un imaginaire ancré dans la rationalité économique qui est une des conséquences majeures des destructions sociales et environnementales de notre modèle de société. Le projet utopique d'un mouvement coopératif doit donc garder son projet initial de transformation sociale sans se faire récupérer par le marché ou par l'Etat même s'il est évident qu'une certaine efficacité doit être mise en place pour arriver à ses fins, elle ne doit pas devenir la finalité. C'est le troisième mobile que relève Jacques Prades pour comprendre les récurrences historiques des entreprises sociales : la prise en charge, c'est-à-dire la volonté de ne pas attendre des autres, « *elle compte sur ses propres forces ici et maintenant* »⁹².

⁹⁰ DRAPERI, J-F *La république coopérative*, Larcier, 2012, p.191

⁹¹ MEISTER, A., *Démocratie et participation*, Sociologie du travail n°61/3, 1961 p. 239-2340

⁹² PRADES, J., *Compter sur ses propres forces, Initiatives solidaires et entreprises sociales*, L'aube, 2006

b) La coopération économique entre tiers-lieux

Dans un contexte économique difficile pour de nombreux TLS, la coopération économique inter-structure est une réponse permettant de renforcer mutuellement différentes entités d'un réseau. Compter sur ses propres forces et ne pas dépendre des subventions publiques ni de fondations est l'un des enjeux de la mutualisation économique inter-TLS pour à n'avoir à rendre de compte à personne. La coopération économique peut prendre plusieurs formes en fonction de la configuration du réseau et des statuts des entités.

Le RRLESO n'a pas d'entité juridique propre mais il est chapoté par l'association Adepes comme nous l'avons signalé plus haut. Chaque structure qui souhaite adhérer au RRLESO doit verser une cotisation d'un montant de 100€ pour les structures « solides », de 50€ pour les structures « en difficulté » et de 25€ pour les structures « naissantes » (première année) à Adepes chaque année pour pouvoir faire partie du réseau (ANNEXE 5). Cette somme permettra de financer quelques charges nécessaires à l'animation du réseau (frais de déplacement, achats de matériel etc...) et marquera symboliquement l'intégration dans le collectif. Les autres charges nécessaires à l'animation du réseau sont financées par les collectivités publiques et notamment la Région Occitanie.

Le réseau des cafés culturels associatifs s'est, quant à lui, doté de deux fonds solidaires :

- AURA (Association pour l'Utilité des Ressources Associatives) qui est un fond propre au réseau et qui dispose d'un statut juridique associatif dissocié. Cette association est donc ouverte à tous les membres du réseau qui est lui aussi associatif. Ce fond est constitué par la cotisation annuelle des adhérents (à 0,5% du chiffre d'affaires de chaque association avec un minimum de 150 euros) pour les recettes, et de prêts de trésorerie ou d'investissement pour les dépenses, prêts sans intérêts. Il faut avoir cotisé deux ans pour avoir droit au prêt et à ce jour quatre entités en font partie :

le Café-lecture Les Augustes (Clermont-Ferrand) ; SEC Les Augustes (Clermont-Ferrand) ; Réseau des Cafés Culturels Associatifs, Le Cause Toujours (Valence)⁹³.

- CASOPRO est une caisse de solidarité entre les cafés associatifs, alimentée par des dons volontaires des associations portant un café associatif. Elle permet un soutien lorsqu'un café associatif du Réseau rencontre un problème majeur⁹⁴.

Le collectif Culture Bar-bars n'a pas d'outils de mutualisation propre au réseau mais il est co-fondateur de la plateforme nationale des cafés-cultures qui réunit le ministère de la culture, des syndicats et des collectivités et qui a créé un fond d'aide à l'emploi artistique pour les cafés cultures. Ces financements proviennent en partie des aides publiques ce qui crée une certaine dépendance économique mais c'est un dispositif intéressant de coopération public-privé. Le dispositif a pour objet de soutenir la diffusion l'emploi des artistes interprètes dans les Cafés cultures en prenant en charge financièrement une partie des coûts salariaux associés.

La Coopérative des tiers-lieux en Nouvelle-Aquitaine est une SCIC qui compte une quarantaine de tiers-lieux sociétaires sur un total de 85 sociétaires, les autres étant des Coopératives d'activités et d'Emplois, des SCIC culturelles, des établissements proches de l'éducation, des utilisateurs de tiers-lieux, des structures d'accompagnement à l'entrepreneuriat, des tiers-lieux, des organismes touristiques etc... Ce multi sociétariat permet de constituer un capital commun ce qui est une forme d'intercoopération économique basique. La part de capital minimum pour un tiers-lieu est de 200 €, 50 € pour un utilisateur, 200 € pour un fondateur, 1000 € pour un salarié, 50 € pour un « jedi », 300 € pour un coopérateur externe, 1000 € pour un partenaire financier, 1000 € pour un acteur public et 200 € pour un « fan »⁹⁵. Cette coopérative trouve principalement ses ressources financières dans les subventions de la Région Nouvelle-Aquitaine qui affiche une volonté forte de développer le nombre de tiers-lieux (300 en

⁹³ <http://www.resocafeasso.fr/les-outils-du-reseau/le-fonds-solidaire-de-soutien-aura/>

⁹⁴ <http://www.resocafeasso.fr/les-outils-du-reseau/le-fonds-solidaire-de-soutien-aura/>

⁹⁵ <https://coop.tierslieux.net/la-cooperative/fonctionnement-scic/>

2020) dans toute la région afin de mailler le territoire et pour cela, elle a financé 50% des tiers-lieux existants ou en cours d'élaboration avec une moyenne d'aide accordée de 56 304 € par projet⁹⁶. Ce réseau de tiers-lieux est soutenu financièrement de manière importante par la Région Nouvelle-Aquitaine ce qui lui permet d'avoir une forte capacité de développement et ce qui en fait l'un des pionniers dans ce type de réseau en France. L'intercoopération économique est importante dans le capital commun mais le financement public apporte un tout autre élan à la dynamique de ce mastodonte des tiers-lieux.

La communauté des tiers-lieux au Nord quant à elle n'a pas de réelle intercoopération économique en place à ce jour mais le sujet est en cours de discussion entre les différentes entités. D'après l'espace de conversation sur plateforme numérique opensource du réseau, différents projets sont en cours d'élaboration : « *financement participatif entre lieux pour soutenir des ressources partagées* », « *fond dédiée à l'achat de tiers lieux* » ou encore « *mutualiser avec une mutuelle/assurance pour réduire les coûts et les temps de gestion* ».

Si cette solidarité économique semble être une voie pertinente et souhaitable d'émancipation collective, elle est complexe à mettre en œuvre pour différentes raisons. Tout d'abord, comme nous l'avons évoqué précédemment, de nombreux tiers-lieux ou TLS ont un modèle économique fragile et peuvent être parfois en grande difficulté financière. Cet aspect limite fortement la possibilité d'investissement dans un fond solidaire ou de très faibles sommes.

Certaines pratiques innovantes retiennent notre attention et pourraient être adaptées à d'autres collectifs de TLS comme la différenciation du montant de la cotisation demandée mise en place par le RRLESO en fonction de la situation économique de la structure ; la création d'une association permettant de mutualiser

⁹⁶ Tiers-Lieux, Document Région Nouvelle-Aquitaine, https://www.nouvelle-aquitaine.fr/sites/alpc/files/2018-01/LIVRET-REGION-EXPO-web_OK.pdf

des fonds pour pouvoir prêter à des structures dans le besoin pensée par le réseau des cafés culturels associatifs ; la création d'un fond solidaire alimenté par des dons volontaires et permettant de soutenir un café en grande difficulté porté également par le réseau des cafés culturels associatifs, la mise en œuvre d'un multi sociétariat réunissant des tiers-lieux mais également d'autres acteurs externes dans le cadre d'une SCIC pour la coopérative des tiers-lieux Nouvelle-Aquitaine ou à travers une plateforme externe dans le cas du collectif Culture bar-bars.

Nous pouvons également constater que les réseaux qui sont fortement soutenus par des collectivités publiques bénéficient de plus de ressources financières et donc d'une plus grande capacité de développement et d'animation. Néanmoins, ces fonctionnements limitent l'autonomie de décision des collectifs de tiers-lieux et peuvent engendrer une forte institutionnalisation du réseau qui risquerait de lui faire perdre ses valeurs et sa volonté de transformation sociale dans le temps. D'autres projets comme le réseau des tiers-lieux Occitanie sont totalement dépourvus d'une volonté collective de création d'un projet politique commun alors que d'après Louis Favreau, *«l'intercoopération dans le mouvement coopératif, c'est fondamentalement la lutte contre la dépendance économique »*⁹⁷.

c) La perspective d'une intercoopération forte entre TLS sur un territoire

- ***La proximité sur un territoire renforce la coopération***

Dans l'optique d'une stratégie d'intercoopération plutôt que de concentration, différentes perspectives de changement d'échelle peuvent être envisagées pour les TLS et se pose la question de l'intercoopération sur un territoire.

⁹⁷ <https://www.ledevoir.com/economie/360611/pour-l-intercooperation>

Au sein du réseau coopératif Coopérer Pour Entreprendre, « *il existe de l'intercoopération financière, certaines CAE ont déjà aidé une autre du même territoire qui était en difficulté financière* » d'après Dominique Babilotte, ancien président du réseau. Cette solidarité n'est pas mutualisée dans une caisse à l'échelle nationale mais elle se fait directement entre CAE qui se connaissent sur un territoire. Cet aspect montre bien en quoi la proximité organisationnelle et institutionnelle renforcent l'intercoopération sur un territoire⁹⁸. A l'échelle d'une région « *des CAE se rassemblent pour demander des financements publics auprès des collectivités* », « *certaines ont monté des filiales communes de service à la personne et de bâtiment, d'autres se sont rassemblé pour créer une association régionale* » (Pays-de-la-Loire), et certaines « *ont même créé des marques communes inter-CAE et inter-réseau c'est-à-dire qu'elles pratiquent l'intercoopération entre CAE de Coopérer Pour Entreprendre et de Copéa* » (ANNEXE 3).

Ces différentes pratiques intercoopératives s'effectuent toutes à l'échelle d'un territoire, qu'il soit régional ou plus restreint, et montrent que même au sein d'un réseau national, les entités vont chercher à coopérer le plus souvent avec celles qui sont à proximité alors qu'elles peuvent ne pas appartenir au même réseau national. Bernard Pecqueur souligne que « *la référence commune permettant la coordination ne peut être réduite à une accumulation de connaissance commune* », mais doit intégrer « *des représentations sociales communes* »⁹⁹ ce qui confirme le plus fort potentiel de réussite d'une intercoopération à l'échelle d'un territoire où les représentations sociales communes sont plus fortes.

Au sein du RRLESO, nous avons également constaté des intercoopérations plus fortes entre TLS d'un même territoire pour des raisons de proximité mais également de représentations sociales communes. La création de la Fédération des Lieux

⁹⁸ COLLETIS, G., RYCHEN, F., 2004. *Entreprises et territoires : proximités et développement local*, in PECQUEUR, B., ZIMMERMAN, J.-B. (Eds), *Économie de proximités*, Paris, Hermes Science Publications, 207-230.

⁹⁹ COLLETIS G., GILLY J.-P., PECQUEUR B., PERRAT J. et ZIMMERMAN J.-B. (1997), « *Firmes et territoires: entre nomadisme et ancrage* », *Espaces et Sociétés*, n° 88-89, L'Harmattan, pp. 115-137

Alternatifs du Gers (FLAG) illustre bien ces rapprochements territoriaux car, en plus d'appartenir au RRLESO, certains TLS comme la Librairie Tartinerie de Sarant ou la Cantine de la Peñac coopèrent avec d'autres lieux qui ne font pas forcément partie du RRLESO. La proximité géographique est évidemment déterminante et cela a été relevé à plusieurs reprises dans les journées du RRLESO car il sera difficile de créer certains liens de coopération entre un TLS qui se situe à Tarbes et un autre qui se situe à Nîmes. Les journées du RRLESO qui peuvent avoir lieu une à deux fois par an sont l'occasion pour ces structures de se connaître et de renforcer les liens qui les unissent pour pouvoir continuer à échanger à distance notamment grâce à des outils numériques collaboratifs et open source. Ces liens sont très importants mais il nous semble que la coopération à l'échelle d'un territoire où la proximité géographique permet de se rencontrer régulièrement est plus facilement réalisable.

- ***Les des Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE)***

Dans cette optique de développement territorial, l'expansion des Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE) dans de nombreux territoires français porte l'ambition de regrouper des acteurs et organisations (associations, entreprises, collectivités locales, organismes de recherche ou de formation) ancrés sur un territoire, qui développent en commun des projets économiques et sociaux innovants, respectueux de l'environnement, aux emplois non délocalisables, engageant des pratiques de coopération et de mutualisation¹⁰⁰. Ces groupements résultant à la fois d'une volonté collective d'acteurs de l'ESS et d'un processus d'institutionnalisation, car ancré dans la loi ESS 2014 (article 5), peuvent potentiellement être perçus comme « *une actualisation du principe d'intercoopération du mouvement coopératif* »¹⁰¹. Les entités qui constituent ces pôles peuvent mettre en place différentes pratiques de coopération :

- Mutualisation de moyens (immobilier, matériel, trésorerie ...)

¹⁰⁰ FRAISSE, L., GIOANFALDONI, P., *Le pôle territorial de coopération économique (PTCE), une forme innovante de coopération territoriale de l'ESS ?* RECMA, n°343, 2017

¹⁰¹ FRAISSE, L., GIOANFALDONI, P., *Le pôle territorial de coopération économique (PTCE), une forme innovante de coopération territoriale de l'ESS ?* RECMA, n°343, 2017

- Intégration de plusieurs activités dans un « conglomérat » permettant des synergies
- Construction de filières sectorielles en maîtrisant l'amont et l'aval de l'activité (alimentation, culture ...)
- Promotion politique de l'ESS
- Internalisation de la solidarité dans l'activité économique par l'articulation entre services rendus à différents groupes sociaux du territoire¹⁰²

Certains TLS comme Les Ateliers de Castres ou Le Multiple à Toulouse sont des PTCE et permettent de créer des liens de coopération et de solidarité avec d'autres acteurs, de l'ESS ou non, sur un territoire. Leur récente mise en place ne permet pas d'avoir un recul suffisant sur l'impact qu'ils peuvent exercer sur ces territoires mais nous envisageons ce modèle comme une opportunité de renforcer l'essaimage des structures d'économie sociale et solidaire.

- ***Une extension de la coopération***

L'intercoopération entre les TLS peut donc s'appuyer sur des PTCE qui eux même nouent des liens de coopération avec d'autres structures du territoire ce qui créerait deux couches de coopération. Dans la perspective d'un mouvement politique fort, l'extension de l'intercoopération peut engendrer de manière successive et avec les différents acteurs des PTCE, de nouvelles possibilités de création de fonds solidaires communs, de création de filières ou d'autres formes d'intercoopérations économiques pour pouvoir changer d'échelle. Cette perspective pourrait nous amener à envisager une forme de coopération intégrale ou multifonctionnelle conceptualisée par les premiers utopistes et qui peut s'exercer au sein d'une organisation ou dans les pratiques intercoopératives. C'est d'ailleurs cette multifonctionnalité et son enracinement dans l'économie rurale traditionnelle qui explique la puissance économique et démocratique de la coopération rurale russe entre 1905 et 1924 et

¹⁰² DEMOUSTIER, D., *Les pôles territoriaux de coopération économique : une perspective ambitieuse*, tribune publiée sur www.lelabo-ess.org

l'Etat n'a pas pu s'y substituer¹⁰³. Pour développer des pratiques de coopération sur les territoires, il faut s'appuyer sur le tissu local car cette culture ne peut pas arriver du jour au lendemain mais prend appui sur les forces associatives enracinées elles-mêmes dans les forces coutumières. A Mondragon, c'est le maintien de l'identité territoriale, qui par le travail, les conduits à lutter contre les effets de la mondialisation ; la coopération n'est pas une fin en soi, c'est le territoire qui fait la coopérative¹⁰⁴.

Une large partie des TLS sont cependant des structures associatives dépendantes des subventions de collectivités publiques alors que d'autres sont des coopératives autonomes, principalement des SCIC. Cet aspect peut créer des divergences fortes en termes de culture d'entreprise et de gestion financière et cela peut rendre complexe les liens d'intercoopération économique. En effet, les associations subventionnées ne pourront pas, de la même manière que les coopératives autogérées, allouer des fonds intercoopératifs. Les coopératives disposent de réserves impartageables qui peuvent être investies dans un fond commun facilement alors que de nombreuses associations doivent justifier auprès du financeur public les différents investissements qu'elles vont réaliser. L'enjeu pourrait être à terme que les TLS associatifs se transforment en SCIC pour gagner en autonomie et renforcer le projet intercoopératif. Les associations s'appuieraient sur les expériences et le modèle des SCIS et la solidarité économique permettraient de permettre une transition au fur et à mesure.

La création d'une entité coopérative qui rassemble les différents TLS est très pertinente pour pouvoir développer le projet intercoopératif. L'exemple de la coopérative des tiers-lieux en Nouvelle-Aquitaine est très intéressant sur ce point car il permet de réunir de nombreux tiers-lieux, les salariés et les fondateurs ainsi que d'autres partenaires externes autour d'un projet commun dans une SCIC. Dans la perspective d'un développement en réseau de TLS sur un territoire, le statut de SCIC pourrait donc être adaptée à la fois à un TLS et à la fois à un réseau de TLS.

¹⁰³ DRAPERI, J-F *La république coopérative*, Larcier, 2012, p.154

¹⁰⁴ PRADES, J., "L'énigme de Mondragon : comprendre le sens de l'expérience." *Revue internationale de l'économie sociale* 296 (2005): 100–115.

Par ailleurs, il n'est pas possible d'obliger les entités à coopérer entre elles car même si le sixième principe coopératif établi en 1963 par l'Alliance Coopérative Internationale porte sur la coopération entre les coopératives, cette pratique n'est pas comptabilisée ni obligatoire mais elle est seulement conseillée. L'intercoopération doit donc relever d'une volonté collective d'établir un projet commun dans une perspective de transformation sociale sur un territoire. Elle doit être animée collectivement pour qu'elle puisse être solide et durer dans le temps.

CONCLUSION

Les Tiers-Lieux Solidaires font partie de ces espaces qui rassemblent la population et développent la coopération et le lien social. Ils peuvent avoir différentes formes et couleurs, chaque TLS a une singularité qui reflète l'âme du collectif qui l'anime et la particularité du territoire dans lequel il est ancré. Ce sont de véritables espaces démocratiques où les personnes peuvent parler, échanger, pratiquer le politique et commencer à construire la société de demain. L'enjeu est donc de remettre l'action politique dans la sphère publique comme le suggère Hannah Arendt¹⁰⁵, pour que les personnes s'extirpent du processus d'aliénation bureaucratique et puissent prendre leur destin en main.

Enraciné dans l'économie locale, le TLS est une porte ouverte qui favorise l'essaimage d'expériences d'économie sociale et solidaire qui peut être au cœur de la création d'écosystèmes coopératifs, solidaires et écologiques. Pour cela, il doit permettre la constitution de projets collectifs territoriaux qui rassemble les habitants et les différents acteurs du territoire. A petite échelle, ces espaces sont vecteurs de transformation sociale mais nous avons souhaité par ce travail questionner la possibilité de changer d'échelle et d'entrevoir une transformation plus étendue à partir de projet communs inter-TLS. Les convergences politiques et éthiques qui rassemblent les TLS ont déjà permis à différents collectifs ou réseaux de se structurer et de chercher à faire ensemble pour renforcer les différentes entités face aux menaces de notre société. Après avoir mis en lumière différents réseaux de tiers-lieux ou de ce qui se rapproche de ce que nous avons caractérisé par tiers-lieux solidaires, nous avons pointé leurs insuffisances et leurs limites pour poursuivre une ambition politique forte de changement de paradigme. Au regard de différentes expériences de changement d'échelle de groupes coopératifs ou mutualistes qui ont petit à petit dérivé d'un projet utopique, il est indispensable d'être prudent concernant les conditions d'un développement de réseau pour ne pas réaliser les mêmes erreurs

¹⁰⁵ ARENDT, H., Condition de l'homme moderne, Agora, 1958

commises historiquement. La recherche d'efficacité et la nécessité de continuer à exister dans un système où la concurrence internationale est rude et où l'Etat se désengage peu à peu des problématiques sociales peut amener un réseau à se bureaucratiser et à transférer le pouvoir démocratique des coopérateurs ou associés aux mains de quelques techniciens et bureaucrates.

Fort de ce constat, il semble indispensable de mettre en place un cadre collectif qui soit en perpétuelle évolution et qui soit constamment remis en question car questionner la dimension imaginaire des institutions permettra de modifier leur dimension fonctionnelle. La spécialisation de nombreux réseaux ou collectifs leur a, de plus, fait perdre leur projet politique de base pour se contenter uniquement de se développer et d'étendre des pratiques qui se diluent au fur et à mesure dans un capitalisme bureaucratique qui semble impossible à dépasser. Alors que la concentration économique est la stratégie régulièrement choisie pour consolider des réseaux d'entités économiques, nous proposons l'intercoopération entre TLS pour pouvoir grandir ensemble, de manière horizontale. Au fond, lutter contre la concentration économique et les stratégies de développement grâce aux économies d'échelle, c'est en quelque sorte lutter contre la rationalité économique qui n'est que trop rarement remise en question, c'est sortir de l'imaginaire capitaliste qui étend sa logique de productivité et c'est lutter contre le processus d'autonomisation de la sphère économique qui s'est totalement détachée du social.

La question du territoire est centrale car pour résister aux forces économiques et politiques qui confortent la doctrine néolibérale, il est nécessaire de lutter sur les territoires et se renforcer mutuellement. Attendre de l'Etat ou des entreprises philanthropiques n'est pas une fin en soi car cela ne change en rien les règles du jeu mais il est souhaitable de penser la vie en société dans sa complexité à la base plutôt que de devoir réparer les conséquences d'un système destructeur qui écarte la question sociale. Pour lutter contre le caractère systémique du néolibéralisme, c'est à dire l'ensemble des mécanismes enclenchés à l'échelle internationale d'après Dardot

et Laval¹⁰⁶, il faut coordonner les initiatives solidaires et écologiques à l'échelle internationale. La création de collectifs de TLS, qui peuvent avoir une forme coopérative comme c'est le cas de la Coopérative des Tiers-Lieux en Nouvelle-Aquitaine, permettraient de coordonner des initiatives à l'échelle territoriale et qui devraient ensuite coopérer avec d'autres mouvements à l'échelle mondiale.

Dans cette perspective de changement d'échelle des TLS, ne faudrait-il pas mettre en place un cadrage rigoureux de type labellisation pour pouvoir garantir le respect de la démarche des entités ? A l'échelle locale, les TLS se connaissent mutuellement et peuvent donc apprécier les pratiques des autres entités du collectif mais lorsque l'on passe à une plus large échelle, la probabilité de dérive est plus forte à cause, notamment, de la méconnaissance réciproque des structures. Ainsi, la mise en place d'un label ou d'un système de garantie peut permettre de limiter les dérives et créer un lien de confiance imposé qui peut légitimer la démarche des entités vis-à-vis des autres membres du collectif et des partenaires externes. Seulement, si l'institution de règles collectives peut être nécessaire pour préserver l'ambition d'un projet commun à grande échelle, ne sont-elles pas le premier pas vers une bureaucratisation et une rationalisation des processus qui peuvent engendrer la déperdition de l'utopie originelle ?

¹⁰⁶ DARDOT, P., et LAVAL, C., *Commun. Essai sur la révolution au XXIe siècle*, Paris, La Découverte, 2014

BIBLIOGRAPHIE

ALIER, J.M, L'écologie des pauvres, Les petits matins, 2014

DELANNOY, I., L'économie symbiotique, ACTES SUD, COLIBRI, 2017

MORIN, F., L'hydre mondiale – l'oligopole bancaire, LUX, 2015

POLANYI, K., La Grande Transformation, Aux origines politiques et économiques de notre temps, Gallimard, (1944) 1983

CHARBONNEAU, B., l'Etat, 1949

PRADES, J., Compter sur ses propres forces, Initiatives solidaires et entreprises sociales, L'aube, 2006

GODELIER, M., L'Enigme du don, Fayard, 1996

TODD, E., «Qui est Charlie? Sociologie d'une crise religieuse», Ed. du Seuil, 2015

MUSSO. P., La Religion industrielle, Fayard, 2017

OLDENBURG, R The Great Good Place, Da Capo Press, New York, 1989

ARENDT, H., Condition de l'homme moderne, AGORA, 1958

BURRET, A., Tiers-lieux ... et plus si affinités, FYP, 2015

LACROIX, G., SLITINE, R., L'Economie Sociale et Solidaire, Que sais-je ?, PUF, 2016

DE BALZAC, H., Les Paysans, 1844

HABERMAS, J., L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise, 1962

CHOPART, J-N., Les dynamiques de l'Economie Sociale et Solidaire, La Découverte, 2006

PRADES J., COSTA-PRADES B., L'économie solidaire, prendre sa vie en main, Les Essentiels Milan, 2008

WEBER, M., L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme, Paris, Plon, 1964; Gallimard, 2004 ; Pocket/Plon, collection Agora, 2010

COLLETIS G., GILLY J.-P., PECQUEUR B., PERRAT J. et ZIMMERMAN J.-B. (1997), « Firms et territoires: entre nomadisme et ancrage », Espaces et Sociétés, n° 88-89, L'Harmattan

DRAPERI, J-F., La république coopérative, Larcier, 2012

LACROIX, G., SLITINE, R., L'Économie Sociale et Solidaire, Que sais-je ?, PUF, 2016

WEBB POTTER , B., « La coopération en Grande-Bretagne », A.I.S.C.D., 1977, WEBB PRACHE , G., La coopération et la paix, Paris, PUF, 1937

OSTROM, E., « Par-delà les marchés et les États, la gouvernance polycentrique des systèmes économiques complexes », in Revue de l'OFCE / Débats et politiques, 120 (2011)

DUVERGER, T, L'économie sociale et solidaire, Edition Le Bord de l'eau, 2016

HUAULT, I., DIMAGGIO, P., et POWELL, W., Des organisations en quête de légitimité. Les Grands Auteurs en Management, EMS, 2009

ARENDT, H., Condition de l'homme moderne, Agora, 1958

DARDOT, P., et LAVAL, C., Commun. Essai sur la révolution au XXIe siècle, Paris, La Découverte, 2014

Millenium Ecosystem Assessment, 2005

VITALI, S., GLATTEFELDER, J.B., BATTISTON, S., « The Network of Global Corporate Control », Science News, Ecole polytechnique fédérale de Zurich, 2011

DEMBINSKI, P. H., Economie et finance globale. La portée des chiffres, Nations Unies, New York – Genève, 2003

France Stratégie, Dynamiques et inégalités territoriales-Enjeux, juillet 2016

SCHWENGLER, B., L'ouvrier caché : le paradoxe du vote rural d'extrême droite dans la France du Nord-Est, *Revue française de science politique*, 2003, vol 53, p.178

GILBERT, Y, Migrations urbaines en milieu rural : diversification sociale et recomposition du politique, *Espaces et sociétés*, n°143, 2010

CHOMSKY, N., « Le lavage de cerveaux en liberté », sur *Le Monde diplomatique*, août 2007

CHAPIGNAC, P., « Le tiers-lieu, moteur de créativité ! », 8 février 2012, disponible sur www.zonesmutantes.com/2012/02/08/le-tiers-lieu-moteur-de-creativite-economique-sociale-et-culturelle/.

DUPAS, C., « Dans quelle mesure le développement des tiers-lieux peut-il être une opportunité pour intégrer le modèle coopératif ? », *Master 1 Nouvelle Economie Sociale*, Toulouse, 2017

COURTOIS, S., *Droit et démocratie chez John Rawls et Jürgen Habermas : fondamentalisme des droits ou démocratie délibérative ?* *Politique et Sociétés*, 22(2), 103–124. doi:10.7202/007876ar

BIOTEAU, E., Quelques jalons pour une géographie de l'économie sociale et solidaire, *Annales de géographie*, n°697, 2014

EME, B., LAVILLE, J-L., L'économie solidaire ou l'économie comme écologie sociale, *Ecologie & Politique*, n°28, 2004

BOUCHARD, M., BOURQUE, G., LESVEQUE, B., L'évaluation de l'économie sociale dans la perspective des nouvelles formes de régulation socio-économique de l'intérêt général, *Cahiers du Crises*, n° 13, Montréal, Québec, 2000

COLLETIS, G., GIANFALDONI, P., RICHEZ-BATTESTI, N., *Economie Sociale et Solidaire, territoire et proximité*, RECMA, 2005, n°296

NAHAPÉTIAN, N., *ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE Italie : les coopératives sociales assurent*, *Alternatives Economiques*, 30/11/2015, consulté le 15/07/2018

MEISTER, A., *Démocratie et participation*, *Sociologie du travail* n°61/3, 1961 p.252

KRATKE, M. R., A propos de la démocratie économique, transform! europe - Yearbook 2009

BESSION R., La régénération des territoires ruraux par les Tiers Lieux. Le cas des Tiers Lieux Creusois, Urbanews, 18 septembre 2017

Les outils d'intercoopération au service des PME coopératives pour rester fortes et transformer la société, http://www.cicopa.coop/cicopa_old/Les-outils-d-intercooperation-au.html

MES, Analyse et proposition, sur le Dispositif « parcours emploi compétences », <http://www.le-mes.org/Communique-Mouvement-pour-l-Economie-Solidaire.html>,

ESCAFFRE, J-P., Forces et limites des «réseaux» en politique et ailleurs, Grain de sable, lettre 525, ATTAC, 14/09/2005

BESSION R., La régénération des territoires ruraux par les Tiers Lieux. Le cas des Tiers Lieux Creusois, Urbanews, 18 septembre 2017

DRAPERI, J-F, L'entreprise sociale en France, entre économie sociale et action sociale, RECMA, 2003, n°288

KRATKE, M., A propos de la démocratie économique, www.espaces-marx.net/IMG/pdf/T_2_KRATKE_pdf.pdf
https://www.avise.org/sites/default/files/atoms/files/201412_avise_strategiepourchangerdechelle_0.pdf

MEISTER, A., Démocratie et participation, Sociologie du travail n°61/3, 1961 p. 239-2340

Tiers-Lieux, Document Région Nouvelle-Aquitaine, https://www.nouvelle-aquitaine.fr/sites/alpc/files/2018-01/LIVRET-REGION-EXPO-web_OK.pdf

COLLETIS, G., RYCHEN, F., 2004. Entreprises et territoires : proximités et développement local, in PECQUEUR, B., ZIMMERMAN, J.-B. (Eds), Économie de proximités, Paris, Hermes Science Publications, 207-230.

FRAISSE, L., GIOANFALDONI, P., Le pôle territorial de coopération économique (PTCE), une forme innovante de coopération territoriale de l'ESS ? RECMA, n°343, 2017

DEMOUSTIER, D., Les pôles territoriaux de coopération économique : une perspective ambitieuse, tribune publiée sur www.lelabo-ess.org

PRADES, J., "L'énigme de Mondragon : comprendre le sens de l'expérience." Revue internationale de l'économie sociale 296 (2005): 100–115.

<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/solidaire/73306>

http://movilab.org/index.php?title=D%C3%A9finition_des_Tiers_Lieux

<http://leshautsparleurs.com/a-propos/>

<https://www.lacheminee.fr/presentation/l-association-jades>

<https://sapie.coop/site/tiers-lieu/>

<https://www.ledevoir.com/economie/360611/pour-l-intercooperation>

<http://www.resocafeasso.fr/les-outils-du-reseau/le-fonds-solidaire-de-soutien-aura/>

<https://coop.tierslieux.net/la-cooperative/fonctionnement-scic/>

<http://flaggg.org/wakka.php?wiki=LaFLAG>

<http://lesrelaislocauxdeleconomiesolidaire.fr/index.php/le-reseau/>

<http://hauts.tiers-lieux.org/>

<https://coop.tierslieux.net/services/observatoire/veille-et-benchmark/>

<http://www.lelabo-ess.org/bigre-inventer-la-mutuelle-de-travail-associe.html>

<http://www.fablab.fr/reseau-francais-des-fablabs/les-statuts/>

<https://www.bar-bars.com/contexte>

<https://www.bar-bars.com/la-federation>

<http://lesrelaislocauxdeleconomiesolidaire.fr/index.php/le-reseau/>

<http://flaggg.org/wakka.php?wiki=PagePrincipale>

<http://flaggg.org/wakka.php?wiki=LaFLAG>

<http://lesrelaislocauxdeleconomiesolidaire.fr/index.php/terres-solidaires/>

<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c2060>

PRADES, J., cours d'anthropologie économique master 2 Nouvelle Economie Sociale, premier semestre 2017-2018, Université Jean Jaurès, Toulouse

DESBONNETS, L., journaliste à France Télévisions, https://www.francetvinfo.fr/france/y-a-t-il-vraiment-une-desertification-des-zones-rurales_1281587.html

Le réveil des peuples et la fin du capitalisme ! Cornelius Castoriadis, Youtube, <https://www.youtube.com/watch?v=ZyCsy9atMQ8>

Joe Spiegel et la démocratie participative à Kingersheim (VC), Onpassealacte !, <https://www.youtube.com/watch?v=bDhch9FTcY>

Table des annexes

Annexe 1 – Charte du Réseau des Relais Locaux de l’Economie Solidaire en Occitanie

Annexe 2 – Compte rendu journée du RRL

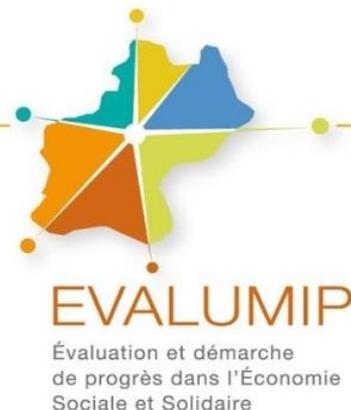
Annexe 3 – Entretien Dominique Babilotte

Annexe 4 – Entretien Stéphane Veyer

Annexe 5 – Bulletin d’adhésion RRL



Annexe 1 – Charte du Réseau Des Relais Locaux de l'Économie Solidaire en Occitanie



La CHARTRE du Réseau des Relais Locaux de l'Économie Solidaire en Occitanie

www.lesrelaislocauxdeleconomiesolidaire.fr ★

Le Réseau des Relais Locaux de l'Économie Solidaire en Occitanie a été créé à l'initiative d'acteurs du territoire et est animé par ADEPES, Mouvement pour l'Économie Solidaire en Occitanie. Il rassemble des lieux ouverts et conviviaux portés par les valeurs de l'économie solidaire. **Constituant un véritable vivier d'innovation continue sur leurs territoires et en Occitanie, ils sont autant de points d'appuis pour construire la société de demain**, relayer l'information au plus près des habitants, faire émerger les initiatives solidaires et soutenir les porteurs de projets locaux.

Les acteurs qui le composent s'engagent pour défendre une économie solidaire et **mettre la citoyenneté économique et la démocratie au cœur de développement des territoires en s'engageant pleinement sur les transitions écologique, économique et démocratique.**

LE RESEAU DES RELAIS LOCAUX

Le Réseau des Relais Locaux est un collectif régional composé de structures développant des caractéristiques communes :

- des **espaces d'accueil conviviaux** (Tiers lieux, cafés culturels, bars associatifs, fablab, librairie, épiceries solidaires...), d'échanges, de partage d'idées et d'expériences, d'éducation, ouverts à un large public ;
- des lieux identifiés comme **centre de ressources** où circule l'information sur l'économie solidaire ;
- des entreprises, associations, coopératives, **ancrées dans leur bassin de vie quotidien** et pouvant rayonner plus largement ;
- des entités **en relation les unes avec les autres** en région Occitanie.

Ce réseau est **un outil d'essaimage d'initiatives et de pratiques innovantes portées par les territoires.**

Par son fonctionnement il vise :

- une plus grande **structuration** des acteurs et des actions,
- un **développement** de son impact dans les territoires,
- une meilleure **visibilité** des Relais Locaux de l'Économie solidaire en région Occitanie.

En intégrant le Réseau des Relais Locaux de l'Économie Solidaire en Occitanie, les structures sont identifiées comme acteur de l'économie solidaire et acquièrent une reconnaissance institutionnelle.

IDENTITÉS ET VALEURS DES RELAIS LOCAUX

Les relais sont des lieux ouverts à tous les publics. Ils contribuent, dans le respect des personnes, à renforcer **les liens sociaux** et à lutter contre les exclusions.

Ils accompagnent **la mise en réseau** des porteurs d'initiatives solidaires. Connectés entre eux, les relais offrent une animation de proximité utile à la région Occitanie.

Les relais suscitent **la coopération locale et la co-construction** de projets partant des citoyens.nes de manière transversale.

Ils portent **une volonté de transformation sociale** par une action collective, d'accompagnement à la transformation du modèle socio-économique vers plus de responsabilité et de solidarité. L'utilité sociale, sociétale et environnementale est recherchée dans les pratiques des relais en interne et dans leurs actions.

L'esprit d'ouverture et d'innovation : les relais sont ouverts sur les nouvelles pratiques. Ils ont pour rôle de les diffuser sur leur territoire et de favoriser la créativité et l'innovation, à l'écoute des risques sociaux et environnementaux.

Ils ont à cœur de travailler **en circuits de proximité** et développer **les échanges équitables** entre fournisseurs et clients.

L'ancrage au bassin de vie quotidien : les relais locaux sont à l'écoute des besoins exprimés et non-exprimés dans leur bassin de vie quotidien. Ils sont mobilisés sur des sujets d'intérêt général et participent ainsi au développement local du territoire dans lequel ils sont implantés.

L'éducation populaire et la démocratie : les relais locaux appliquent les principes de l'éducation populaire en ce sens où ils offrent à leurs usagers la possibilité d'accéder à des clés de compréhension du monde actuel. Ils permettent à tout individu de s'exprimer, d'être écouté et d'être acteur de sa citoyenneté économique.

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES DE LA CHARTE

Les Relais s'engagent à respecter les valeurs définies précédemment et les engagements suivants :

SUR LEUR TERRITOIRE :

- offrir un espace de **convivialité** et de **rencontre** ;
- **sensibiliser, informer** et **former** à l'économie solidaire (ses pratiques et ses projets) sur le territoire ;
- **orienter**, voire **accompagner** des porteurs de projets dans l'économie solidaire ;
- **associer** les partenaires locaux à leur démarche et leurs actions ;
- **impulser** et **animer**, avec l'aide d'ADEPES, de nouveaux **réseaux d'acteurs locaux mixtes** (acteurs publics, acteurs privés, citoyens, associations...) qui soient capables de
- créer sur le territoire concerné des activités d'ordre économique, social, culturel, humanitaire...

AU SEIN DU RESEAU DES RELAIS :

- développer des **coopérations inter-relais** : économiques, pratiques, événementielles...
- s'engager dans une démarche dynamique pour **faire vivre et faire connaître** le Réseau des Relais ;
- désigner un interlocuteur pour ADEPES appelé « Référent Relais Local ».

L'ADEPES, Mouvement pour l'Économie Solidaire en Occitanie fonctionne elle-même comme un Relais Local de l'Économie Solidaire. Elle s'engage au même titre que l'ensemble des Relais sur les valeurs ci-dessus. Elle s'attache particulièrement à promouvoir le Réseau des Relais Locaux par tout support de communication (site web, plaquette, affiches, événements...).

L'ADEPES et les Relais Locaux de l'Économie Solidaire s'engagent à co-animer le Réseau par l'organisation d'événements (notamment les événements « **Terres Solidaires** », en novembre durant le « mois de l'ESS »), de rencontres inter-réseau et dans l'objectif de co-construire des actions rendant visible les acteurs **d'une économie locale, alternative et porteuse de transformation sociale**.

« Nous nous reconnaissons dans la présente Charte et nous nous engageons à respecter nos valeurs et à mettre en œuvre nos engagements »

Nom et cachet de la structure :

Nom, prénom du signataire :

Fonction :

Fait à :

Le :

Signature :

Charte rédigée suite aux journées inter-réseau de mars et mai 2017. Elle pourra être complétée et améliorée de manière continue lors des prochaines rencontres du Réseau.

Annexe 2 – Compte rendu Journée du Réseau des Relais Locaux le 08/03/18 à La Cambuse (Portet-sur-Garonne)

Présents de l’ADEPES : Denis Coutens (matinée) + Bérénice Dondeyne (après-midi) + Saoura Cassou + Cédric Dupas (animateur) + Juliette Soyer (animatrice)

Présents des Relais Locaux : Pia De Witte et ... (La cantine de la Penac) + Renaud De Mauvaisin (Domaine de Mauvaisin) + Alain Toméo (EISE Mirepoix) + Catherine Boudin + Céline Garrigues + Bérangère (La Remixerie de Toulouse) + Nadia Fiori (Artstock) + Suzie (Le Banc Sonore)

Excusés : Christelle (La Talvera) + (La Mélangeuse – La Barrejaire)

Objectifs : faire part des réalisations et des projets en cours avec notamment la présentation du questionnaire / plateforme / site vitrine + ré-impulser la dynamique au sein du réseau + réfléchir sur les manières dont on pourrait améliorer le sentiment d’appartenance au réseau et la coopération au sein du réseau

Déroulement de la journée (9h-16h45) : ACCUEIL + PRESENTATION dynamiques de chacun (2 petits jeux) + DIAPORAMA explicatif (qu’est ce que l’Adepes/ le réseau/ ses actions) + présentation du SITE VITRINE dédiée au RRL / PLATEFORME KOPANE + REPAS / BALADE en bord de Garonne + présentation du QUESTIONNAIRE sur l’impact des relais locaux sur leurs territoires + ATELIERS de groupes (thématiques : pb des emplois / tourisme solidaire en Occitanie / RRL idéal) + interventions de Bérénice sur le CONTEXTE ACTUEL de l’ESS + PHOTOS collectives de la journée et PRISE DE CONGE

Commentaire et appréciation générale :

- Points positifs : ça a été un vrai succès → tout le monde était vraiment emballé par ce qu’on montrait / était content d’être là / a fait des rencontres (échanges de coordonnées) / avait des critiques constructives positives et négatives/ semble avoir compris ce qu’est le réseau et quelle est son importance / semble vouloir s’impliquer / bonne ambiance / (pour ne rien gâcher : un soleil radieux)
- Points négatifs : difficultés à tenir le timing et à gérer la prise de parole

+ le planning n'a pas trop été respecté mais c'est aussi bien puisque ça semblait plus naturel

Sujet abordés :

1. Terres Solidaires :

Se portent volontaires pour participer aux événements en organisant une conférence-débat : Nadia (souhaite de toute façon organiser à court ou moyen termes des petits cycles de conférences de 1 à 2 jours) + Bérangère + Alain

Ont des intervenant.es à proposer : Nadia (à les coordonnées de 2 personnes ayant réalisées un documentaire sur la transition) + Catherine + Bérangère

Remarque : Alain a trouvé sur internet un site répertoriant des conférencier.es

2. Outils de communication :

Banc Sonore fait partie du réseau national Culture Barbare → sont en train de mettre en place un outil solidaire pour que les cafés culturels puissent se communiquer entre eux les coordonnées d'artistes

Selon Renaud, il y a un manque de support de communication (du RRL vers le public) → besoin d'un support type carte de visite qui renverrait essentiellement vers le site du RRL et que chaque relais posséderait → avantages = pratique et moins cher que des flyers

L'idée du « chatbot » remporte un grand succès → retravailler l'idée car Renaud va créer un site wix hors le système est plus compliqué sur ce type de site

Idée émergente = page facebook commune sur laquelle tous les relais seraient administrateurs et posteraient leurs actualités

3. Carte du RRL

Est-ce que l'idée d'une carte du réseau vous convient ? réponse : OUI

Est-ce que le fait de filtrer est une bonne idée ? Sachant que : pas de possibilité d'appliquer plusieurs calques à un relais et donc la manière la plus pertinente de filtrer

semble le filtre par type de lieu (café culturel, écolieu etc.). Cependant ce filtre ne permet pas de refléter la complexité / diversité de chaque lieu → réponse : NON

Pour pallier à cette problématique du calque et comme l'idée est quand même intéressante, Saoura propose de créer une mini carte par dynamique (un relais pourra ainsi être classé dans plusieurs dynamiques)

4. P.L.A.G.E : plateforme Kanopé

Idée validée à l'unanimité

Comment administrer cette plateforme ? Sachant que c'est compliqué d'avoir une personne par relais qui s'occupe d'y mettre des informations → réponse : mettre en place un référent par territoire (non obligatoire) est une bonne idée mais seulement si cette personne est vraiment motivée pour le faire

Comment répartir les lieux sur les plateformes ? → 2 idées : à la fois une plateforme régionale et une plateforme par département OU à la fois une plateforme régionale et une plateforme par territoire choisi

Remarque : Selon Jérémy Collot (créateur de la plateforme) l'idée d'une carte régionale n'est pas pertinente car elle perd son but premier qui est de favoriser l'interconnaissance (hors au niveau régional = éloignement géographique)

→ Réponse : 2 idées s'opposent : une plateforme régionale est très pertinente avec d'autres plateformes mais par départements et pas par territoires car délimitations trop arbitraires (problème = difficultés de déterminer les limites de chaque territoire) / créer juste une plateforme régionale (vote : département = 3 contre région = 7 → cette idée est majoritairement partagée)

→ Idées émergentes : pourquoi pas adapter l'échelle de la plateforme en fonction du nombre d'acteurs actifs sur le territoire (10 minimum) / adapter l'échelle de la plateforme en fonction des compétences techniques de celui qui s'en occupe

Remarque :

- rendre les liens des plateformes accessibles aux artistes
- ajouter une page « comptes rendus de réunions et documents de travaux »
- pour un meilleur repérage, noter le numéro de département après le nom de la structure dès que celle-ci est citée

- si plateforme régionale mettre en place un référent Service Civique (à l'Adepes) qui s'occuperait d'envoyer une newsletter sur les actus de la plateforme
- permettre l'accès aux plateformes départementales depuis la plateforme régionale

5. Questionnaire :

Besoin de mettre en place des indicateurs car ils sont importants pour évaluer sur l'impact des structures / en prendre conscience et les valoriser / exister dans un tissu social et économique → le questionnaire est un premier pas pour réfléchir à la création d'un outil de mesure par l'Adepes à remettre ensuite aux relais

A améliorer pour qu'il ne soit pas trop compliqué à comprendre et à traiter et ennuyant à remplir → possibilité de l'envoyer à quelques relais pour le tester

6. Le RRL idéal

Une journée RRL annuelle (voire 1 tous les 3 mois) planifiée toujours le même jour / qui tourne de relais en relais à chaque fois / tous les relais communiquent dessus

Annexe 3 – Entretien Dominique Babilotte, ex-président de Coopérer Pour Entreprendre, le 18/07/2017 à Paris

Quelle est la finalité sociale de Coopérer Pour Entreprendre ?

Coopérer Pour Entreprendre a comme finalités la lutte contre le chômage ou plutôt l'envie de créer de la richesse, permettre l'émancipation par la création d'activité et lutter contre la fracture entrepreneuriale. Pour moi cette fracture est le fait que beaucoup de gens vont devoir créer leur activité de nos jours mais certains qui manquent de compétences ne s'en sortiront pas seuls, sans accompagnement. Notre engagement est de leur offrir la possibilité de les accompagner dans la création de leur activité. Néanmoins, les CAE ne sont pas des entreprises d'insertion mais je dirais que l'on participe à la transition professionnelle de nombreuses personnes.

Comment s'est créé le réseau Coopérer Pour Entreprendre ?

Le réseau s'est créé en 1999 pour fédérer le développement des CAE. (plus d'infos, bouquin d'Elisabeth Bost).

Combien y-a-t-il d'entrepreneurs-salariés dans le réseau à ce jour et combien sont sociétaires de leur CAE ?

Il y a environ 7000 E-S aujourd'hui mais je n'ai pas connaissance du nombre de sociétaires, c'est une information difficile à faire remonter. Mais je pense qu'il y a environ 15 à 20% d'ES sociétaires en moyenne, certaines CAE ont historiquement eu beaucoup de sociétaires comme c'est le cas d'Amétis. Le réseau va développer des outils prochainement auprès des CAE pour mettre en place des politiques d'incitation au sociétariat. Certaines CAE ont déjà développé ce style de politique de manière indépendante.

Quelle est la stratégie de développement territorial du réseau ?

Le réseau s'appuie sur les CAE déjà existantes et la stratégie est de les consolider. Nous ne sommes pas proactifs, nous ne cherchons pas à créer une CAE là où il n'y en a pas mais nous accompagnons les porteurs de projets qui tapent à notre porte dans le développement de leurs projets. Pourtant il y a quelques années nous étions plus proactifs et nous cherchions à créer une CAE sur chaque département mais suite au retrait des financements publics nous avons modifié nos attentes. Le développement des CAE est aujourd'hui limité par les subventions publiques disponibles : ces financements sont une ressource importante des CAE et les collectivités ont un budget limité par territoire pour les subventionner, il n'est donc pas possible d'avoir trop de CAE dans une même région.

Les CAE sont généralement des acteurs actifs et innovants dans les domaines de la création d'activités et de la coopération. Elles sont sollicitées en permanence par les collectivités pour différentes raisons, elles sont très agiles. Par exemple actuellement, de nombreuses collectivités souhaitent créer des CJS sur leur territoire et elles sollicitent les CAE pour participer à leur création. Voir SROI CAE Strasbourg (génération cae).

Quelle intercoopération entre CAE ?

Il existe différents exemples d'intercoopération entre CAE d'un même territoire et en général d'une même région. Par exemple, certaines ont monté des filiales communes de SAP et de bâtiment, d'autres se sont rassemblé pour créer une association régionale comme en Pays-de-la-Loire. Plusieurs CAE de l'ancienne région Rhône Alpes ont même créé des marques communes inter-CAE et inter-réseau c'est-à-dire qu'elles pratiquent l'intercoopération entre CAE de Coopérer Pour Entreprendre et de Copéa. Il existe aussi de l'intercoopération financière, certaines CAE ont déjà aidé une autre du même territoire qui était en difficulté financière. Et pour finir, des CAE se rassemblent pour demander des financements publics auprès des collectivités.

Quels sont les enjeux des associations régionales ?

Elles représentent les CAE au niveau des instances régionales, elles peuvent mutualiser des outils comme par exemple la coordination des CJS, et elles peuvent des réseaux d'entrepreneurs sur une même région. Par exemple, l'association Pays-de-la-Loire a organisé une rencontre avec les entrepreneurs de toutes les CAE de la région. Elles peuvent se voir déléguer des compétences opérationnelles par le réseau CPE comme par exemple prendre une décision concernant l'intégration d'une nouvelle CAE dans le réseau située dans la région concernée. De plus, l'association régionale est la 2ème interlocutrice dans le processus d'intégration d'une nouvelle CAE.

Quelles sont les instances de gouvernance ?

L'Assemblée Générale et le Conseil d'Administration sont les deux organes décisionnels et le Comité Territorial et le Comité de Labellisation sont des instances consultatives. Ces deux dernières font des suggestions au CA qui seront validés ou non par la suite. L'Assemblée Générale vote les grands axes stratégiques proposés et mise en œuvre par le CAE et l'AG valide l'exécution et la mise en œuvre des activités et des conséquences financières. L'élection des administrateurs s'effectue lors de l'AG à bulletin secret si le quorum est atteint. Au CA, il y a 12 administrateurs : 11 représentants de CAE et 1 président alors que le réseau compte 74 CAE dont 65 dirigeants. 4 administrateurs doivent être changés tous les ans mais il est possible pour un administrateur d'être réélu, c'est d'ailleurs souvent le cas car le turn over est plutôt faible. Il n'y a pas de limitation de mandat pour les administrateurs ni pour le président, ce dernier ne peut cependant pas avoir 65 ans ou plus.

Avez-vous des chiffres concernant la fréquentation du CA et de l'AG ?

Je n'ai pas de données exactes mais les quorums sont toujours atteints au CA et à l'AG. Le taux de présence est plus fort au CA qu'à l'AG.

Existe-t-il des journées d'animation du réseau comme des voyages entre gérants de CAE ?

Non l'animation du réseau s'effectue uniquement lors de journées de travail ou de formation.

Est-ce qu'il y a des CE et des DP et sont-ils représentés au niveau du réseau?

Il n'y a pas de CE dans les CAE. Quasiment toutes les CAE ont un DP. Il y a très peu d'informations qui viennent des E-S pour atteindre la tête de réseau car la circulation d'information se fait en premier lieu au sein de la CAE qui filtre. Il y a eu quelques interpellations, certains E-S ont donné leur avis sur la position du réseau mais le taux de remonté est très faible. Certains souhaitent participer aux instances de décision et s'impliquer dans la vie du réseau et CPE peut parfois faciliter leur accès. Par exemple, il y a un E-S au sein du Conseil d'Administration actuellement. Il n'y a pas pourtant pas d'obligation à cela.

Vers une fédération avec Copéa ?

C'est un projet qui pourrait avoir 2 entrées différentes : si la fédération est au sein de la CGSCOP, ce sera une fédération d'entreprises qui sera l'instance de représentation des CAE en France. Si ce n'est pas au sein de la CGSCOP, il y aurait la possibilité de faire créer un mouvement d'entrepreneurs salariés. Mais avant de travailler sur ce mouvement, il faudrait déjà travailler sur l'implication des ES dans leur CAE.

Annexe 4 – Entretien Stéphane Veyer, cofondateur de Bigre ! et directeur général de Coopaname, le 12/07/2017 à Paris

Pouvez-vous m'expliquer le projet de Bigre ! et ses différences vis-à-vis d'un réseau de CAE classique ?

Bigre ! est né d'un rapprochement entre Coopaname et Oxalis. Les dirigeants de ces 2 entités avaient un projet politique similaire et ont décidé de créer un mouvement ensemble. Bigre ! n'est pas une structure en soit (aucun statut juridique) mais c'est un mouvement de société ayant une visée politique commune, l'utopie est de tendre vers une mutualité de travail associée. Coopaname et Oxalis ont été rejoints par le groupe SMART. Puis d'autres ont suivi comme Vecteurs d'Activités. L'idée de Bigre ! n'est pas de créer un réseau de structures identiques (statuts, métiers...) comme c'est le cas de Coopérer Pour Entreprendre ou de nombreux autres réseaux de coopératives ou de mutuelles mais de rassembler différents acteurs œuvrant pour un changement du rapport au travail en mettant la coopération au cœur de leur modèle. Ce n'est donc pas un réseau, il n'y a pas de financement public direct ni de gouvernance mais seulement des échanges et des rencontres informelles. Je pense que la grande limite aux réseaux spécialistes comme les réseaux de CAE est que leurs associés n'ont plus de réelle utopie ou de projet politique fort mais les réflexions s'arrêtent au développement du réseau pour qu'il puisse continuer d'exister quoi qu'il arrive alors que celui-ci perd peu à peu ses valeurs et risque de trop s'institutionnaliser. Ce risque rend en général le réseau dépendant des décisions des financeurs et notamment de l'Etat. Bigre ! est ouvert aux coopératives, aux associations et aux mutuelles c'est-à-dire toutes les entités faisant partie de l'économie sociale. Il n'y a donc pas d'idéologie coopérativiste, associationniste ou mutualiste exclusive, mais une envie de faire société et d'afficher une volonté politique forte contre le capitalisme et l'aliénation du travail tel qu'il est aujourd'hui en proposant de nouvelles formes d'emplois. Je voulais sortir de cette logique de réseau

d'entreprise où les gérants des plus grosses structures ont le plus grand pouvoir décisionnel pour créer un mouvement politique ayant un réel idéal de changement de société.

Quelle analyse de l'évolution de Coopérer Pour Entreprendre et de Copéa faites-vous ?

Revenons sur l'histoire de ces deux réseaux. Coopérer Pour Entreprendre a été fondé suite à la création de la première CAE, CAP Services, il y a maintenant 20 ans par Elisabeth Both. Cette dernière n'est pas issue du monde coopératif et a voulu développer un modèle permettant à des porteurs de projet de développer leur entreprise. Il n'y avait alors pas de projet coopératif fort. Elle a pourtant choisi le statut coopératif pour différentes raisons. Au départ, les associés sont uniquement les gérants et les membres de l'équipe d'accompagnement. Les CAE se sont peu à peu développées car ce modèle était innovant et fonctionnait bien. L'URSCOP de la région Rhône Alpes n'était pas en accord avec les valeurs des CAE du réseau Coopérer Pour Entreprendre et a souhaité créer un réseau ayant des principes « plus coopératifs ».

Les deux réseaux avaient donc au départ deux visions de développement antagonistes. CPE était très ouvert aux différents porteurs de projet avec une mission d'intérêt général, celle de donner la chance à chacun de pouvoir monter sa propre entreprise sans aucune considération de compétences. Copéa était sous la tutelle de l'URSCOP Rhône Alpes et ce dernier avait un contrôle très fort des pratiques et de la politique menée par le réseau qui s'étendait principalement dans le Sud Est de la France. Coopérer Pour Entreprendre a toujours affiché un modèle économique dépendant des subventions publiques car cela répond à un besoin identifié de création d'entreprises. Copéa est historiquement plus dépendant des subventions mais il y a une grande hétérogénéité dans les CAE de ce réseau, certaines sont quasiment des sociétés de portages alors que d'autres ont un modèle identique à une CAE de CPE. On peut dire que CPE a toujours eu plus de cohérence grâce au partage de valeurs communes des CAE de son réseau. CPE a été créé sous le statut UES ce qui permet d'intégrer différents acteurs dans la prise de décision stratégique du réseau. Elisabeth Bost avait invité la MACIF, le Crédit Coopératif et d'autres encore à cette participation. Mais ce

mouvement n'a jamais pris et cela est dommage car un projet politique fort aurait pu être possible autour de tous ces acteurs. Au sein du Conseil d'Administration de CPE, les personnes qui ne sont pas voulues ne peuvent pas entrer, seuls les gérants de grandes CAE ont une certaine légitimité. Mais au fil du temps, les deux réseaux convergent de plus en plus vers une identité commune : Copéa s'est détaché peu à peu du fort contrôle de l'URSCOP Rhône Alpes s'est étendu au national. Le réseau a de plus en plus sollicité les financements publics. De son côté, CPE a perdu la cohérence politique qu'il avait à ses débuts et est devenu un réseau plus hétérogène qu'autrefois. J'ai du mal à croire à la Fédération car la naissance des deux réseaux s'est faite dans un conflit impitoyable et cela a laissé des traces profondes aux deux réseaux. Je pourrai comparer la situation perpétuelle de CPE à une citadelle assiégée, c'est-à-dire qu'ils doivent toujours avoir un ennemi à abattre pour avancer. CPE a toujours été très institutionnel, ils ont une politique territoriale très marquée : maîtrise des implantations sur les différents territoires de l'hexagone pour qu'il n'y ait pas de concurrence d'entrepreneurs et de subventions publiques ce qui enlève une certaine liberté à d'éventuels porteurs de projet de monter une CAE à tel ou tel endroit. Une des différences majeures entre CPE et Copéa réside dans les liens avec le pouvoir public, CPE a toujours été en lien avec le gouvernement pour porter la voix des CAE et l'inscrire dans la loi. Ils ont de plus créé un label pour donner un indicateur de qualité aux pouvoirs publics. Sur ces points je pense que la création d'un label fige les pratiques des CAE et ne permettent pas une évolution constante à l'environnement. Pire encore, la loi a ancré profondément les pratiques des CAE à un instant T et cela sera un frein dans l'adaptabilité de ces dernières à l'évolution de l'environnement. Pour finir, je pense que l'échec principal de Coopérer Pour Entreprendre a été de ne pas avoir d'utopie et de projet politique fort.

Quelle opinion avez-vous de la dépendance financière aux subventions publiques des CAE ?

Coopérer Pour Entreprendre a toujours revendiqué cette dépendance pour pouvoir être viable économiquement et ils assument cette cohérence ce que je trouve honorable. Il est vrai que pour démarrer, une CAE a besoin de subvention pour assoir

un modèle économique viable. Cependant, il est possible de s'en détacher petit à petit. C'est le cas de Vecteurs d'Activités qui fonctionne depuis maintenant 10 ans sans subventions. Il est donc possible de faire une CAE sans subvention mais pour cela il faut un collectif fort et engagé. A Coopaname, nous avons toujours des subventions publiques (300 000€ pour un budget total de 1,4 millions €) qui correspondent à environ 20% de nos financements. Mais ils se préparent à ne plus avoir de subventions car celles-ci ne dureront pas éternellement compte tenu du contexte politique et économique.

Quelle gouvernance au sein de Coopaname ?

Les 3 DG à ce jour sont Luc, Hélène et Noémie qui sont très importants pour le fonctionnement de la coopérative. Sur 800 entrepreneurs-salariés Coopanameiens, il y a environ 250 sociétaires soit 31,25%. Il y a environ 80 personnes aux Assemblées Générales ce qui représente 2/3 des sociétaires (32% exactement). Un indicateur fort de l'engagement des coopérateurs concerne la représentation de personnel : il y a 50 personnes à ce jour (élu, tiré au sort ou volontaire) dans les IRP (CE, DP et CHST). Ces salariés effectuent bénévolement leurs actions de représentation du personnel. Une mise à disposition (paiement des heures) est cependant versée pour les dédommager (loi). Il est primordial pour que la coopérative fonctionne qu'il y ait une hybridation entre travail salarié payé et bénévolat.

Ne pensez-vous pas que la taille de Coopaname limite la pratique de la politique et de la coopération ?

Je ne pense pas qu'il y ait de taille critique, tous les salariés ne sont pas obligés de se connaître pour avoir le sentiment d'appartenance au collectif. Mais pour mettre en place une réelle coopération, il faut mettre des outils en place et utiliser du personnel ce qui a un coût. La taille critique ne concernerait donc pas le nombre de salariés mais la limite financière qui pourrait freiner la mise en place d'outils favorisant la coopération.

Quelle relation a Coopaname avec le territoire ?

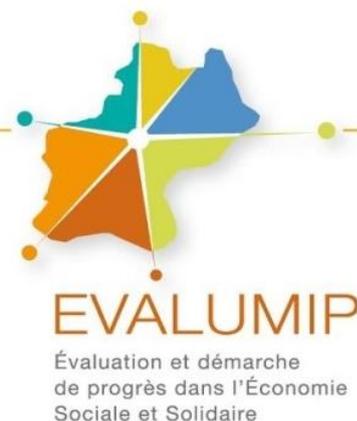
Aujourd'hui, Coopaname a 7 établissements répartis principalement en Île-de-France. Il y en a seulement un qui se trouve BLABLABLA. Je suis pour une décentralisation de la gouvernance, des porteurs de projets peuvent rejoindre notre mouvement, nous les aiderons à créer leur structure et ils resteront ensuite en autonomie. Nous ne sommes pas dans une logique de gouvernance par le haut. Les associés qui quittent Coopaname peuvent partir n'importe où et rester dans la coopérative. Par exemple si un entrepreneur-salarié quitte Coopaname demain pour aller s'installer à l'autre bout de la France, il ne doit pas impérativement rejoindre une CAE car la structure est identique mais doit garder la dynamique du mouvement politique qui l'anime. Si cette personne mobilise d'autres personnes physiques ou morales ayant un projet similaire, je pense qu'ils doivent créer un projet ensemble qui portera leurs convictions plutôt que de reproduire un modèle pour un modèle. La coopération s'effectue par la présence physique et je ne crois pas du tout en une sorte de coopérative virtuelle. Cependant, il est possible de se servir d'outils numériques pour échanger les différentes pratiques à des endroits éloignés.

Comment envisagez-vous l'avenir des CAE avec la loi de Macron concernant la protection des auto-entrepreneurs ?

Je pense que le contexte politique et économique évolue constamment et qu'il faut s'y adapter. En 2009 quand N. Sarkozy a créé le statut d'auto-entrepreneur, certaines CAE en ont subi les conséquences et quelques-unes ont fermé même si cette loi n'a pas été le seul facteur. Elles n'ont pas assez joué la carte du collectif, elle proposait uniquement un service de portage salarial qui n'était plus assez intéressant. Pour la future loi Macron, les enjeux sont similaires, il faut que les CAE place la coopération et le collectif au cœur de leur modèle pour continuer d'attirer des entrepreneurs ayant un projet politique commun.



Annexe 5 – Bulletin d’adhésion au Réseau des Relais Locaux de l’Economie Solidaire



Bulletin d’adhésion 2018 – Relais Locaux de l’Economie Solidaire

L’Economie Solidaire avance grâce à vous !

ADEPES, Mouvement pour l’Economie Solidaire en Occitanie est un réseau régional d’acteurs (Associations, Entreprises, Citoyen.nes) partageant un projet commun :

Mettre la citoyenneté économique et la démocratie au cœur de développement des territoires

en s’engageant pleinement sur la transition écologique, économique et démocratique.

L’objectif d’ADEPES est **de promouvoir les valeurs et pratiques de l’Economie Solidaire**, permettre à ses acteurs de **se forger une identité commune** et construire des synergies à destination des collectivités et du grand public.



En Occitanie, ADEPES représente le Mouvement pour l’Economie Solidaire et le RIPESS Europe

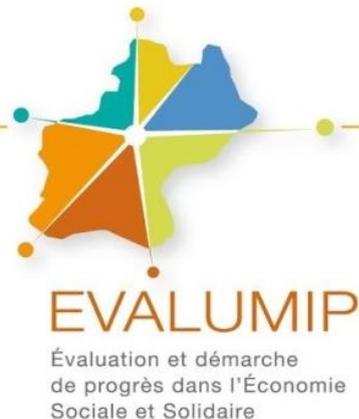
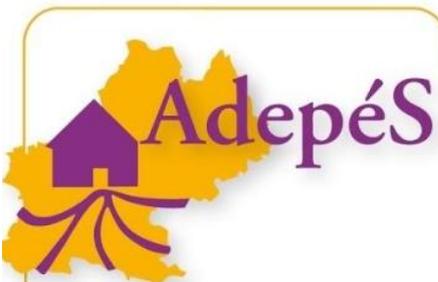


- Oui, j’adhère aux valeurs portées par ADEPES et je soutiens ses activités*
- Je souhaite intégrer le Réseau des Relais Locaux de l’Economie Solidaire en Occitanie*
- J’ai signé la Charte des Relais Locaux de l’Economie Solidaire en Occitanie*

Vous êtes une personne morale :

Raison sociale
 Représenté(e) par
 Adresse de facturation CP
 Ville.....
 Tél Email.....





Selon les dispositions votées lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 10/07/2017, le montant de l'adhésion pour une structure est de **100 €**. Cela dit, un dispositif particulier est proposé aux Relais Locaux de l'Économie Solidaire, afin d'intégrer les structures émergentes ou fragiles.

Cotisation souhaitée : 100 €.

Possibilité de demander une cotisation à **50 €** si votre Relais ne peut assumer la cotisation standard.

Possibilité de demander une cotisation à **25 €** la 1ère année pour les structures émergentes (renouvelable une fois).

Montant de la cotisation : €

Soutenez l'Économie Solidaire, faites un don : € (Montant libre)

ADEPES est reconnue d'intérêt général (décision DGFP du 4.05.15- article 238bis 1.b). Vos cotisations et dons sont déductibles des impôts à hauteur de 60 % dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires : **pour un versement de 100€, votre cotisation ou don ne vous coûtera que 40€.**

Mode de paiement : Par chèque à l'ordre d'ADEPES En espèces Par Paypal
 Par virement sur le compte ADEPES : *Crédit coopératif* / Code BIC :

CCOPFRPPXXX

IBAN : FR76 | 4255 | 9000 | 2141 | 0200 |

3944 | 404

Date et signature :